7ème année QUEBEC, MERCREDI 16 DECEMBRE 1863. Numéro 131

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRETS CANADIENS.

JE CROIS J'ESPERE ET J'AIME.

Le Congrès.

Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique* du 22 novembre :

Accepté en principe, le Congrès parait désormais assuré : ainsi peut se résumer la politique de la semaine. Nos prévisions pacifiques sont une fois de plus justifiées. Les nobles paroles de l'Empereur ont été écoutées, entendues, comprises ; les souverains y applaudissent et l'Europe y adhère. Elle ne pouvait s'y refuser, s'étant habituée, comme nous le disions il y a quinze jours, en rendant compte du remarquable discours de S. M. Napoléon III aux Chambres, " à recevoir de la bouche auguste de l'élu du 2 décembre l'explication des grands problèmes internationaux," et se trouvant, " par cet appel au Congrès qui doit rendre la paix définitive ou conduire fatalement à la guerre, seule maitresse de ses destinées." C'est cette conviction qui, plus récemment encore, nous faisait dire " qu'il faudrait désespérer de l'avenir si le langage de l'Empereur ne trouvait pas dans le cœur des rois l'écho sympathique qu'il a rencontré dans le cœur des peuples." Mais, ajoutions-nous aussitôt, " les cabinets européens ont compris l'importance et l'objet du programme impérial, et, dès à présent (c'était samedi dernier que nous nous exprimions ainsi), on pourrait regarder la réunion du Congrès comme assurée."

La réserve qui nous aidait alors à traduire notre pensée ne servirait qu'à la trahir aujourd'hui. Sur vingt lettres adressées par l'Empereur aux souverains, quinze réponses sont connues et toutes affirmatives, les unes déjà parvenues aux Tuileries, les autres signalées par le télégraphe en train d'y parvenir. Des cinq gouvernements qui n'ont point encore officiellement répondu, aucun ne refuse. On verra plus loin, par la remarquable lettre de notre correspondant de Vienne, l'adhésion de l'Autriche ; et, quant à l'Angleterre, c'est mercredi que lord Cowley a eu l'honneur de remettre entre les mains de l'Empereur la réponse de la reine Victoria. Rendant hommage, comme nous le disons ailleurs, à la noble pensée, à la généreuse initiative de S. M. Napoléon III, et se renfermant strictement dans les exigences de son rôle constitutionel, Sa Majesté Britannique fait observer que la décision définitive d'un pareil acte appartient aux conseillers responsables de la couronne. Les fréquents conseils de cabinet qui se succèdent à Londres attestent les sincères dispositions du gouvernement anglais à entrer dans les vues de l'Empereur. Nous ne doutons point que, cédant aux vœux de l'opinion publique, qui, en Angleterre finissent toujours par prévaloir, il ne sente combien il est urgent de coopérer d'une manière active à l'œuvre qui se prépare en vue de placer la Pologne, et par conséquent toute l'Europe, dans les " conditions d'une paix durable."

En effet, qui peut mieux que le peuple anglais comprendre, méditer ces belles et mémorables paroles du discours impérial : " ntretiendrons-nous toujours, a dit l'Empereur, de mutuelles défiances par des armements exagérés ? Les ressources les plus sérieuses doivent-elles indéfiniment s'épuiser dans une vaine ostentation de nos forces ? Conserverons-nous éternellement un état qui n'est ni la paix avec sa sécurité, ni la guerre avec ses chances heureuses ?"

S'il est une nation faite pour saisir la justesse et l'élévation de ce langage, c'est à coup sûr la nation anglaise. Tout l'y invite, tout l'y pousse : le prodigieux développement de son commerce, l'immense richesse de son industrie, les tendances profondément humanitaires et civilisatrices de son caractère national, la propagande incessante de ses journaux, les déclarations répétées de ses hommes d'Etat, le passé, le présent, l'avenir, tout lui fait une loi de s'associer avec empressement à la pensée d'un désarmement général. D'ailleurs, qui l'a plus énergiquement réclamé qu'elle ? qui a plus insisté surtout pour que l'initiative en vint de la France ?

Le moment est venu d'accorder ses paroles avec ses actes. Qu'est-ce que désarmer ? C'est diminuer l'impôt, accroître la richesse, rendre des bras aux champs, des ouvriers aux usines, des marins aux navires ; c'est, en donnant un prodigieux essor au commerce, couronner la grande réforme économique, dont le traité de 1860 a été le signal, et dont aucune puissance ne doit plus profiter que l'Angleterre. Si MM. Bright et Cobden en sont convaincus, il n'est pas un Anglais qui ne partage leur avis sur ce point et qui ne comprenne les immenses avantages que retirerait la Grande-Bretagne de la consolidation de la paix en Europe. Le langage de l'Empereur est donc en communion parfaite avec les idées progressives de l'Angleterre, si bien représentées par lord John Russell.

Le cabinet de Londres, de son côté, ne peut pas oublier que l'idée de soumettre les causes de tout conflit à une action médiatrice, a été mise en avant par les plénipotentiaires au Congrès de Paris en 1856. " M. le comte Clarendon, lisons-nous dans le protocole n° 23, ayant demandé la permission de formuler au Congrès une proposition qui lui semble devoir être favorablement accueillie, dit que les calamités de la guerre sont encore trop présentes à l'esprit pour qu'il n'y ait pas lieu de rechercher tous les moyens qui seraient de nature à en prévenir le retour, qu'il a été inséré à l'art. 8 du traité de paix une stipulation qui recommande de recourir à l'action médiatrice avant d'en appeler à la force, en cas de dissentiment entre la Porte et l'une ou plusieurs des autres puissances signataires. M. le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne pense que cette heureuse *innovation pourrait* recevoir une application plus générale et devenir ainsi une barrière opposée à des conflits qui souvent n'éclatent que parce qu'il n'est pas toujours possible de s'expliquer et de s'entendre."

Ce vœux si noble, si élevé, fut accueilli par les puissances comme une déclaration de principes " constituant pour le droit des gens un progrès." N'est-ce pas le même désir que l'Empereur vient de formuler, à son tour et qu'il porte hardiment de la théorie dans la pratique ? L'Angleterre ne doit-elle pas être fière de ce succès et voudrait-elle, en se reniant elle-même, se laisser devancer par la France dans la voie du progrès social? Ne doit-il pas y avoir, au contraire, entre les deux premières nations du monde une généreuse entente, une noble émulation pour le bien, et ne serait-ce pas un sentiment tout à fait indigne d'un grand peuple que celui qui l'empêcherait de participer a un traité de pacification générale, parce que ce traité serait signé à Paris ?

La véritable grandeur n'a pas de ces puériles vanités, et la majesté la plus auguste de la terre, celle devant laquelle toutes les autres pâlissent et s'effacent, objet d'un culte véritable pour les uns, d'une vénération sans borne pour les autres, de respect infini pour tous, le Souverain-Pontife, en un mot, plein d'un amour sincère et brûlant pour les peuples dont il est le pasteur et le père, profondément pénétré des devoirs augustes de sa divine mission, le Souverain-Pontife a senti qu'il ne pouvait pas ne pas faire entendre sa voix au sein d'une assemblée de souverains réunis pour assurer la paix du monde. Ainsi que nous l'expliquons plus loin, on ne sait pas encore s'il pourra se rendre en personne au Congrès, mais on sait qu'il accepte, et cela suffit pour repousser les accusations, les calomnies dont la press révolutionnaire ne cesse de le poursuivre. Pouvait-on douter de l'empressement du saint et vénéré Pie IX à répondre à l'appel si libéral et si chrétien de l'Empereur ? N'est-il pas le véritable initiateur du mouvement actuel de l'Europe ? Et quoique réduit au patrimoine de Saint-Pierre, affaibli, mais non humilité, revêtu de la double majesté du ciel et de la terre, saint et martyr tout ensemble, n'est-ce pas à lui, qu'entouré des souverains de l'Europe, comme un père au milieu de ses enfants, revient la place d'honneur ? Sa double couronne de souverain et de pontife la lui assure, et l'étiquette diplomatique veut que toute préséance s'efface devant la sienne. Voilà donc cette papauté dont on avait si souvent préparé la chute, annoncé la mort, plus vivante, plus éclatante que jamais, appelée à présider, à régler au dix-neuvième siècle, au milieu des splendeurs de Paris, au centre de la civilisation moderne, les destinées du monde, et à voir toutes les majestés de la terre s'incliner devant le Vatican ! Quel spectacle, et surtout quelle leçon ! Pie IX ouvrant son pontificat par la réforme de l'Italie et le couronnant par la pacification de l'Europe ! l'ordre partout rétabli et les peuples réconciliés pour toujours ! cela seul ne justifie-t-il pas l'Empereur d'avoir osé demander le Congrès ? Pie IX et Napoléon III se rencontrant à Paris, et se consacrant, sans " système préconçu", sans parti pris, sans vues égoïstes, ou personnelles, au bonheur des peuples, n'est-ce pas un enseignement jusqu'ici sans example et devant lequel l'esprit de parti doit se taire ?

C'est ce qui nous assure de l'adhésion de l'Angleterre. Sachant que l'Europe peut désormais délibérer sans elle, puisque toutes les puissances, depuis le Pape jusqu'au Sultan, adhèrent au Congrès, elle ne voudra pas, de gaieté de cœur, sacrifier l'influence qu'elle a jusqu'ici exercée sur le continent. D'ailleurs, a défaut d'autres, la seule question dano-allemande, par suite des liens qui unissent la nouvelle dynastie danoise à la famille d'Angleterre, l'obligerait pour mille raisons a concourir aux travaux d'une assemblée dans laquelle siégeront l'Autriche, la Prusse, la Saxe, le Wurtemberg, la Bavière, le Hanovre, etc. Encore une fois, le Congrès est donc une question résolue. L'Empereur l'avait trop mûrement méditée, conçue, décidée, pour n'être pas certain de succès. On peut dire que c'est l'œuvre de toute sa vie. Elle ouvre une période importante de son règne, une ère nouvelle dans l'histoire.

Avant qu'il fut si manifestement appelé par la Providence et par la volonté de la nation au trône de France, à l'époque de ses malheurs si noblement rappelés dans sa lettre aux souverains de l'Europe, l'Empereur Napoléon III écrivait ces remarquables paroles, qui semblent aujourd'hui une prophétie : " Dieu n'a " pas voulu qu'une nation ne fût heureuse qu'aux dépens des autres, et qu'il " n'y eût en Europe que des vainqueurs " et des vaincus, et non des membres " réconciliés d'une même et grande famille. On parle de combats éternels, " de luttes interminables, et cependant il " serait facile aux souverains de consolider la paix pour toujours." Certes, répéterons-nous à notre tour, Dieu n'a pu vouloir, Dieu n'a pas voulu qu'il n'y eût *en Europe que des vainqueurs* et des vaincus, puisqu'en appelant au premier trône du monde le noble cœur qui a conçu cette pensée, il a manifestement voulu " réconcilier tous les membres de " la grande famille européenne et faire " qu'il fût possible aux souverains de " consolider la paix pour toujours."

◆

Italie.

Naples, 14 novembre 1863.

Victor-Emmanuel est arrivé à Naples mercredi 11 courant à midi. Ce voyage que les piémontais veulent à tout prix transformer en ovation continue, a été, au contraire, une suite non interrompue d'accidents et de déceptions.

Victor-Emmanuel devait inaugurer la voie ferrée d'Ortona à Foggia. Afin de terminer les travaux à l'époque indiquée on a fait travailler 4,000 ouvriers jour et nuit. On dépensait ainsi 1,000 fr. par nuit pour les appareils électriques. Puis des pluies torrentielles étant survenues, on a fait venir des milliers de paletots imperméables dont on a vêtu les ouvriers, après leur avoir donné du vin à discrétion. Il a plu à verse quatre jours. Je vous laisse à penser quel genre de solidité auront de pareils travaux.

Donc, mercredi, le roi Victor-Emmanuel est arrivé à Naples à midi, au lieu de neuf heures, comme on l'avait annoncé. Depuis huit heures du matin, la garde nationale et les troupes étaient sur pied.

A la gare se trouvaient le fils du roi, le prince de Carignan, le préfet, le syndic, enfin toutes les autorités civiles et militaires plus ou moins constituées. Il va sans dire qu'il y a eu là acclamation et vivats prolongés. Au moment où le roi Victor-Emmanuel descendait de wagon, le canon annonçait que le roi arrivait à Naples. Au même instant, une pluie torrentielle, quelque chose d'effrayant à voir, changeait les rues en autant de rivières. Comme le temps avait été assez beau dans la matinée, toutes les voitures de la cour était découvertes. Inutile d'ajouter que l'enthousiasme était très *mouillé*.

Quelques sociétés ouvrières faisaient suite au cortége dans de sales voitures ornées de drapeaux tricolores plus sales encore. Les douze légions de la garde nationale étaient échelonnées de la gare au palais. Les grenadiers, l'infanterie de marine, deux bataillons d'artillerie et un escadron de lanciers occupaient la place San Ferdinando, devant le palais. Le 8e de ligne était sur la place Mercatello ; le 7e et le 11e, place delle Pigne ; et le 12e, place Castello ; les chevaux-légers de Ledi, à la porte Capruna.

Quelques épisodes grotesques ont signalé cette arrivée du roi Victor-Emmanuel.

Une femme, toute de noir habillée, tenant à la main un grand drapeau voilé de crêpe noir, était censée représenter Rome. Lorsque la voiture du roi est partie, cette femme a voulu s'élancer audevant pour se montrer au roi ; mais elle a fait un faux pas et est tombée dans une mare d'eau. On n'a pu la relever que bien après que le cortège eût passé.

Vous connaissez le peuple de Naples, il est très superstitieux et en même temps très enclin à la plaisanterie. De tous côtés on entendait des rires et des moqueries : *E' finito ; Roma è cascata nell' acqva ! Victor-Emmanuel manque Rome ; l'ha mancata ancora una volta!*. et autres lazzi qui m'ont fort amusé, cela étant dit avec ces gestes et cet accent uniques au monde.

La municipalité a ensuite eu la malencontreuse idée de faire afficher par la ville de grandes pancartes avec ses mots: *Ben venuto, il re d'Italia.* De sorte que partout on entendait dire : Victor-Emmanuel est détrôné, la municipalité l'a fait afficher partout, c'est Benvenuto qui est roi a sa place. Et le lendemain une caricature représentait Benvenuto (le premier glacier de Naples, connu ici comme Tortoni à Paris) sur un trône dans son café, recevant les hommages de ses sujets. Mais revenons au roi Victer Emmanuel. Il était trempé jusqu'aux os ; il avait du reste l'air de prendre son bain assez philosophiquement, et il s'est retiré de ce mauvais pas avec assez d'esprit. Il retenait de temps en temps un accés de fou rire, provoqué sans doute par les frissons patibulaires de M. le préfet et de M. le syndic, assis tous les deux devant lui. Ceux-ci réfléchissaient avec douleur aux rhumes et aux catarrhes qui allaient être le fruit de ce voyage humide. Ils n'ont pas desserré les dents du tout le trajet. Toutes ces personnes, transformées en gouttière, avaient l'air piteux et peu enthousiaste. Le roi a beau coup plaisanté les dames invitées sur la *fraicheur* de leur toilette.

Arrivé au palais, le roi s'est présenté un moment au balcon. Le défilé de toutes les troupes devait avoir lieu ; mais à peine Sa Majesté paraissait-elle au balcon que la pluie, qui avait cessé quelques instants pendant le parcours de la rue Tolède, est retombée avec une telle violence que, trouvant sans doute que la plaisanterie était poussée trop loin, Victor-Emmanuel est rentré, et le défilé n'a pas eu lieu.

Quelques guenilles ont passé sur la place criant : A Roma ! a Venezia ! Mais le roi changeait de chemise ; aucune fenêtre ne s'est ouverte, et des gendarmes à cheval ont fait déguerpir cette canaille.

A San Carlo, il n'y a pas eu possibilité de représenter un opéra. On a chanté un cantate de Verdi en l'honneur de l'Angleterre et n'ayant aucun rapport avec l'arrivé du roi à Naples. Il semblait que le spectacle avait lieu en l'honneur de lord Elliot, le ministre britannique.

A propos de lord Elliot, vous saurez que la *jettatura* a poursuivi les ministres qui accompagnaient le roi aussi bien le roi lui-même. Les ministres de Prusse, de Turquie, de Russie, d'Angleterre, etc., ainsi que le premier secrétaire de la légation française, ont suivi partout Victor-Emmanuel. A la montée de *Bovino*, la voiture du corps diplomatique a versé. Le ministre de Turquie a eu la main foulée. Mais lord Elliot, craignait une enbuscade, et sans doute fort préoccupé des *brigands*, a saisi son revolver et a fait feu sur les postillons. Personne n'a été blsssé ; mais c'est à grande peine qu'on est parvenu à modérer lord Elliot. Le mauvais état des routes est la seule cause de cet accident ; les ouvriers et les ingénieurs n'osent pas travailler dans ces lieux où les brigands règnent. Je ne sais comment fera lord Elliot pour affirmer que les routes sont sûres et que le brigandage n'existent pas lui qui s'arme de pied en cap pour faire un voyage avec le roi, au millieu d'une véritable armée.

Revenons à Naples. Il devait y avoir le soir une grande illumination. La pluie avait cessé pendant quelques heures, les lampions ont commencé à donner signe de vie ; mais voila qu'au palais du ministère, rue de Tolède, on avait posé le buste de Victor-Emmanuel sur une sorte d'autel et allumé des chandelles alentours. De plus, on avait placé une énorme torche de cire a chaque balcon, et la foule était inondé de cette cire chaude. C'était, il est vrai, une compensation à l'inondation gelée du matin. Bref, c'était laid, mais en revanche, très funèbre. Vers neuf heures et demie, les employés chargés d'entretenir cette illumination à la père Lachaise sont venus économiquement éteindre les chandelles. Alors la foule a sifflé, hurlé, assailli d'injures ces pauvres mal heureux, qui ne faisaient qu'exécuter des ordres reçus, et qui ont du s'enfuir sous une grêle de quolibets, A onze heures, une pluie torrentielle éteignait les lampions zélés qui brulaient encore.

Le but du voyage de Victor-Emmanuel était de passer la flotte en revue. Il en est jusqu'à présent de la flotte comme du défilé. Jeudi, à neuf heures du matin, l'amiral donne l'ordre à la flotte de se diriger vers Naples. Les navires étaient à l'ancre dans le golfe de Baja. Toute la population est invité par les affiches à assister à la revue qui va avoir lieu. A une heure arrive seulement la moitié de la flotte. Il a été impossible au petits navires de sortir du golfe de Baja, où sévit déjà le mauvais temps. N'importe, la revue se fera. L'amiral commande aux vaisseaux de se ranger en ligne de bataille. Tout le peuple est sur la rive. A une heure et demie, un coup de vent furieux tombe sur le golfe de Naples ; la pluie survient.... la mer est effrayante à voir. Les vaisseaux chassant sur leurs ancres, il est impossible de passer la revue. Le public crie à la mystification.

On lui promet des feux de Bengale pour le soir ; mais, au coucher du soleil, l'ouragan s'est changé en véritable tempête : éclairs, tonnerre, pluie, vent, grêle, rien n'y manque. Depuis, le mauvais temps dure. Ce matin, il fait encore très mauvais ; il pleut, et la mer mugit avec violence. On ne sait si la revue pourra être passée. Il devait y avoir un débarquement simulé à Baja-Rien de tout cela n'a pu encore avoir lieu.

Victor Emmanuel commence a s'ennuyer.. Il partira lundi. Il est peu probable qu'il puisse faire autre chose que de diner et de visiter les écuries.

Le voyage est donc manqué complètement. Il n'aura suivi qu'a dépopulariser Victor-Emmanuel, encore d'avantage, si c'est possible.

Le *brigandage* est toujours florissant. On compte quatre mille réfractaires et trois cents déserteurs (chiffre officiel) dans la seule province de Palerme. Plusieurs couvents ont été changés cesjours derniers en prisons.

On parle beaucoup ici de troupes espagnoles qui iraient tenir garnison à Rome. Je ne crois pas ce bruit très fondé; mais on y croit assez à Naples. La *Patria,* journal semi-officiel, prétend qu'il sera fait des troupes espagnoles " un second Castelfidardo. On ne prendra pas la peine de les combattre, *nous les bâtonnerons.*" Depuis la célèbre revue des canons à *Somma*, vous ne pouvez vous imaginer l'arrogance des Piémontais. C'est quelque chose d'insupportable. Ils s'attendent à la guerre au printemps et espèrent décider à eux seuls des destinées de l'Europe.

◆

Piémont.

Nous empruntons à nos correspondances, dit l'*Union*, les détails qu'on va lire :

Turin, 19 novembre.

Les ministres commencent à revenir ; le roi est allé à San Rossone faire une partie de chasse, après quoi il reviendra à Turin. J'ai appris que, malgré les ovations de Foggia et de Naples, la situation des provinces napolitaines n'est pas trop gaie. Les interpellations d'un député modéré, tel que M. d'Oudes Reggio, vont porter la lumière sur des faits sur lesquels la presse officieuse a gardé le silence. S'appuyant sur la loi pour la répression du brigandage, le parti du gouvernement a exercé des vengeances sans nombre ; le pays est rempli de haine contre ce qu'il appelle la coterie piémontaise. Les libéraux ont fait passer pour suspects tous ceux qu'ils haïssaient à cause de leurs principes et de leurs opinions ; les prisons comptent par milliers ces malheureux qui n'ont commis d'autre crime que d'avoir déplu aux agens du piémontisme. Les députés de la gauche, qui reviennent de leurs provinces, ont entendu le cri de victimes, et ils comptent le porter devant le Parlement. Je dois ajouter de nouveaux détails à ceux que je vous ai donné sur les projets de la gauche.

MM. Mordini et Crispi ont tenu leur troisième conférence hier au soir, et on est convenu d'attaquer sur tous les points le ministère ; et comme le traité de commerce a aussi beaucoup d'adversaires dans le parti modéré, on a arrêté un plan de campagne qui consisterait à laisser ouvrir le feu à ceux-ci, pour entrer ensuite dans la question d'alliance française à laquelle on dit que les intérets de l'Italie ont été sacrifiés. On me rapportait tout à l'heure que M. Minghetti aussitôt arrivé à Turin, a mandé M. Visconti-Genosta et lui a fait défense de répondre aux interpellations de MM. Laporta et Miceli avant que le traité ne soit discuté. " C'est là que nos adversaires comptent nous livrer bataille, et nous aurons affaire non seulement à nos ennemis naturels, mais à nos tièdes amis. " Aussi, les membres de la gauche, qui ont flairé dès ce matin la réponse de M. Minghetti, s'ils sont battus par une fin de non-recevoir dans les interpellations sur la politique exterioure, vont se rabattre sur la politique intérieure et sur les effets de la loi des suspects. En attendant, faute de nombre, la chambre des députés s'est ajournée à samedi.

◆

Les napolitains et leur roi légitime.

Au moment où les journaux de Turin se donnent le mot pour répéter que le roi Victor-Emmanuel a été reçu dans le midi de l'Italie avec le plus vif enthousiasme, il est vraiment curieux de voir la ville de Naples envoyer à S. M. François II, pour le jour de sa fête, une Adresse de félicitations qui ne compte pas moins de 27,108 signatures : chiffre prodigeux, si l'on réfléchit que la loi des suspects est en pleine vigueur et s'exerce avec la plus grande rigidité sur le plus léger soupçon et que la police a dû prendre des mesures très sévères, en prévision de l'arrivée du roi, pour assurer cet enthousiasme qui transporte les journaux piémontais.

L'Adresse napolitaine est empreinte des sentiments les plus profonds de dévouement et de fidélité à une noble et grande infortune ; en voici la teneur :

Sire,

C'est aujourd'hui le troisième anniversaire de la fête de Votre Majesté que le peuple napolitain passe loin de vous dans la misère et l'amertume de la tyrannie étrangère. Si la Providence avait écouté nos souhaits, aujourd'hui nous irions saluer Votre Majesté ceinte de son diadème de roi, assise sur le trône glorieux de Charles III, tandis que nos souhaits et nos vœux arriveront à Votre Majesté sur la terre de l'exil, où vous ont jeté l'injustice du monde et l'ingratitude des hommes.

Mais courts, ô sire, seront les temps d'épreuve qui nous restent, parce que Dieu a marqué le terme de l'indigne triomphe ; parce que l'ange de la justice a tiré son glaive, et parce que notre cœur dit que l'heure du retour est proche.

Acceptez donc, sire, les vœux d'espérance et les souhaits sincères de vos fidèles sujets ; recevez les comme un gage de ce cri de joie qui sortira de la poitrine de la nation entière, le jour où vous retournerez parmi nous, en compagni de celle qui partagea avec vous tous les périls et qui est notre ange de consolation sur la terre étrangère.

Cet acte de devoir que nous accomplissons au millieu des larmes d'un peuple entier, des soupçons d'un gouvernement abhorré et des tourments de toutes les âmes honnêtes, nous l'accomplirons dans un jour plus heureux qui sera celui où la justice, la paix et la vraie liberté seront unies par un lien indissoluble.

Naples, 2 octobre 1863.

◆

Wurtemberg.

Il paraît que la première réponse officielle portant adhésion formelle à l'invitation du Congrès, arrivée à Paris, a été celle de S. M. le roi de Wurtemberg, le Nestor des souverains de l'Europe. Cet empressement à accéder au vœu de Napoléon III est d'autant plus significatif, que l'on connait les rapports intimes qui existent entre les deux maisons régnantes de Russie et de Wurtemberg ; l'héritier présomptif de la couronne de Wurterberg a épousé la grande duchesse Olga, sœur de l'empereur Alexandre.

La réponse affirmative de S. M. le roi de Saxe également déjà remise à la cour des Tuilleries, ne laisse plus douter que l'entente s'est établie entre les principaux princes allemands, pour faire représenter l'Allemagne au futur Congrès, tant au nom de la Confédération qu'au nom de ses souverains respectifs.

La réponse du roi de Bavière n'a été rétardée que par le voyage de Sa Majesté à Rome. Le baron de Schrenk, ministre des affaires étrangères, a annoncé au représentant de la France qu'il allait, sans délai, expédier à Rome la lettre de l'Empereur Napoléon, en l'accompagnant de l'avis favorable du cabinet.

◆

Iles ioniennes.

Le traité qui ratifie la renonciation de l'Angleterre au protectorat des îles ioniennes et leur cession au royaume de Grèce a été signé le 14 courant, à Londres, par le comte Russell, le chargé d'affaires de France et les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie.

Il stipule que les fortifications anglaises de Corfou seront démolies avant la restitution de cette île à la Grèce ; et c'est le 1er mars 1864 que les Anglais quitteront définitivement l'archipel ionien.

Le même traité sauvegarde, en faveur tant de la Compagnie française de navigation à vapeur des Messageries impériales que du Lloyd autrichien, les franchises et les facilités qui jusqu'ici ont été assurées dans les ports ioniens aux bateaux de ces deux Compagnies.

◆

Turquie.

L'invitation au Congrès adressée au Sultan a été expédié de Paris le 6 du courant par le paquebot partant le lendemain pour Constantinople. On apprend par le télégraphe qu'elle a déjà été remise à Sa Hautesse, qui aurait même manifesté l'intention de se rendre en personne à Paris. La réponse officielle de la Porte sera probablement la dernière arrivée, par la raison très simple que les calligraphes du Sultan réclament toujours plusieurs semaines pour soigner les lettres destinées à des souverains. D'après l'étiquette ottomane, ces lettres, enjolivées d'une quantité d'arabesques et autres ornements calligraphiques, sont placées dans une bourse de satin, laquelle, à son tour, est recouverte d'une enveloppe de brocard d'or.

◆

Le *Journal de Francfort*, du 20 novembre, journal ordinairement très pacifique, publie ce qui suit :

" Le traité de Londres n'existe ni pour le duc d'Augustembourg ni pour les duchés, ni pour l'Allemagne et la seule question dont il s'agisse est de savoir comment nous pouvons assurer notre bon droit....Or le premier pas doit être la proclamation du prince d'Augustembourg pour les Etats des duchés de Holstein—ceux de Schleswig étant empêchés par la force de se prononcer—et la prise de possession du Holstein. En second lieu, il faut que le peuple allemand annonce d'une façon énergique sa détermination de maintenir et de défendre la succession légitime contre toute intervention étrangère, fût-ce même au prix d'une guerre contre toute l'Europe. Nous savons bien que c'est dire beaucoup et qu'une pareille lutte nous imposerait des sacrifices incalculables ; mais nous savons aussi que cette question des duchés est la pierre de touche où seront éprouvés notre droit et notre volonté d'être une grande nation, La possession du Schleswig-Holstein, c'est l'honneur du drapeau national, c'est la possibilité d'avoir une marine, c'est l'avenir de notre peuple, avenir dont nous nous sommes bercés dans nos chants, nos réunions, nos fêtes. Le moment est favorable de venger les affronts que nous avons endurés et de faire valoir notre droit. Aux armes donc, volontaires, en avant !"

CANADA.

QUEBEC, 16 DECEMBRE 1863.

Nos lecteurs nous permettront sans doute de profiter de l'absence de tout événement politique important dans notre pays pour faire une petite revue de ce qui s'est passé chez nos voisins pendant l'année qui va se terminer bientôt.

Tout naturellement nous ne nous occuperons que des événements militaires, les événements politiques proprement dits étant à peu près nuls.

Examinons d'abord la situation respective des deux parties contendantes, comparée à celle de l'année passée, à pareille date.

Les armées du Nord et celles du Sud occupent aujourd'hui, à peu de choses près, les mêmes positions qu'elles occupaient à la fin de la campagne de 1862. La plus grande armée des Etats confédérés, sous le commandement de Lee, est encore campée aujourd'hui, plus redoutable que jamais, sur les bords du Rapidan, et les autres corps d'armée confédérés qui ont pris part à la dernière campagne sont encore en état de faire face partout aux armées du Nord.

Pendant l'année, la confédération du Sud a perdu une assez grande portion de son territoire, mais ces pertes, au lieu de lui nuire, lui ont été avantageuses en ce qu'elles ont forcé le Nord à disséminer ses forces pour garder le terrain conquis.

A bien dire, le Sud n'a fait qu'une perte sensible durant toute la campagne de 1862 ; c'est celle de l'héroïque forteresse de Vicksburg, dont la petite garnison a tenu si longtemps en échec des forces quadruples.

Le drapeau confédéré couvre encore le tiers de la Virginie, l'Alabama, presque toute la Louisiane, la Géorgie, la Floride, les deux Carolines presqu'entières, le tiers du Mississippi et la moitié du Tennessee et de l'Arkansas.

Six grandes batailles ont eu lieu durant la campagne qui vient de finir : les batailles de Fredericksburg, Gettysburg, Chickamauga, Chancellorsville, Champions Hills et Chattanooga.

De toutes ces grandes batailles, excepté celles de Champion Hills et de Chattanooga, aucune n'a été décisive. La bataille de Champion Hills a décidé du sort de Vicksburg et celle de Chattanooga a arrêté l'armée envahissante du général confédéré Bragg, qui avait la mission de chasser les troupes du Nord du Tennessee.

Ces six batailles ont coûté à peu près quatre vingt mille hommes des deux côtés, en comptant les blessés et les prisonniers. Une quinzaine d'autres batailles, moins importantes par le nombre des combattants, mais aussi sanglantes, ont eu lieu sur différents points, mais la plus grande partie dans l'Ouest.

Dans presque toutes ces batailles les armées du Sud étaient inférieures en nombre, et elles n'ont dû leur salut qu'à l'habileté de leurs généraux.

On peut estimer à 150,000 le nombre de soldats tués sur les champs de batailles, ou morts de leurs blessures, du côté du Nord, pendant l'année. Le Sud, qui s'est presque toujours tenu sur la défensive, a perdu beaucoup moins de monde.

Depuis le premier coup de canon qui a donné le signal de la guerre américaine le Nord n'a pas envoyé moins de 1,200-000 soldats sur les champs de bataille. Il n'en reste guère la moitié ; l'autre moitié dort dans les plaines de l'Ouest ou dans celles de la Virginie et du Maryland.

Le Sud, avec une population beaucoup moindre, avec des ressources relativement infimes, a pu lutter, jusqu'à ce jour avec avantage et il est aujourd'hui plus en état que jamais de soutenir sa cause l'épée à la main.

Voici comment un journal, publié dans le Nord, juge de la situation actuelle :—

" Quoique la Virginie soit transformée aujourd'hui en un vaste cimetière et que des fleuves de sang aient inondé son sol, ni le Nord, ni le Sud ont gagné, depuis que la guerre a commencé, un seul avantage de quelque importance. La fin de la campagne de 1863, laisse à peu-près les deux armées dans la position qu'elles occupaient au commencement de 1861. Une magnifique contrée désolée ; un sol couvert de tombes et gorgé de sang ; des milliers de foyers abandonnés et déserts, dans le Nord et le Sud, voilà les seuls résultats obtenus dans ces deux années d'une lutte sanguinaire et désespérée. Si un parti mérite plus que l'autre de porter la responsabilité de cette inutile effusion de sang, c'est bien le Nord. "

Pendant la saison d'hiver les deux parties belligérantes vont s'occuper à réparer les brèches faites à leurs armées, et le printemps prochain le canon recommencera à tonner, à moins que l'Europe n'intervienne, ou à moins qu'une révolution ne se déclare dans le cœur même d'une des deux confédérations.

Société de St. Vincent de Paul.

TRIDUUM DE CHARITÉ,

à la Cathédrale, les 21, 22 et 23 Décembre 1863.

Ce TRIDUUM a pour objet :—

1° De remercier Dieu des grâces accordées à la Société de St. Vincent de Paul, et notamment de l'aggrégation de plusieurs conférences dans le cours de l'année.

2° De demander à la divine bonté les secours dont la *Société* a besoin pour accomplir dignement son œuvre.

3° De faire connaître davantage la *Société*, et d'engager un plus grand nombre de jeunes gens de la cité à en faire partie.

LE PROGRAMME.

I.—Une basse messe sera dite tous les trois jours à huit heures, et on y chantera des cantiques. Pour gagner l'indulgence attachée à l'aumône, il suffit d'assister à l'office du soir.

II.—L'exercice du soir consistera en un discours précédé et suivi de musique sacrée. Il sera terminé par un salut solennel du très St. Sacrement.

III.—Entre le discours et le salut, il sera fait une quête pour la Société par les membres qui en auront été chargés.

Le dernier jour (23) Mgr. l'Evèque de Tloa donnera la bénédiction papale à la fin du sermon. Une indulgence plenière est attachée à cette bénédiction, et peut être gagnée par toute personne bien disposée, quand elle n'appartiendrait pas à la Société de St. Vincent de Paul.

Le programme ci-dessus nous a été communiqué et nous le publions avec plaisir.

Nous ajouterons quelques détails historiques sur les solennités de ce genre.

C'est à St. Philippe de Néri, Florentin né dans le 16e siècle, que l'on attribue la première pensée des conférences, que l'on accompagnait de chant et de musique pour attirer les fidèles. L'instruction était le fonds, la musique et les cantiques l'accessoire, quoique la prière qui en faisait partie n'eût pas une légère importance aux yeux de ce grand saint. Depuis cette époque le peuple italien si enthousiaste pour le beau, enchérit sur l'idée première, et les *Oratorio* furent créés. Ce nom fut sans doute adopté en souvenir de l'*Oratoire* fondé par St. Philippe.

En rappelant ce souvenir, notre but est de faire remarquer que la pensée des *Triduum* des conférences, des discours accompagnés d'une certaine pompe, a une origine sainte, et nous vient d'Italie, de Rome, où elle fut approuvée par les Souverains Pontifes. On voit dans la *Couronne des chants sacrés* (1) publiée à Florence en 1710, que, " d'après les enseignements de son fondateur, c'était surtout à la *jeunesse* que ces réunions sacrées étaient destinées comme étant d'une grande utilité." Nous ne nous étonnons donc pas de voir la Société St. Vincent de Paul avoir recours à un moyen efficace d'attirer l'attention sans exprimer de vaines prétentions. La Société reste dans son rôle modeste tout en s'efforçant de plus en plus, d'attirer la jeunesse dans ses rangs. Nous savons que Québec renferme une multitnde de jeunes gens qui ont plus ou moins de loisirs, qui au moins peuvent disposer de leurs veillées et ne sauraient les employer plus utilement qu'en se rendant au *Triduum*.

Au point de vue social, nous ne saurions trop exalter les résultats des sociétés charitables. La puissance du nombre, jointe à l'unité de vues et d'action, est la première des puissances et ne connait de limites que celles du possible. C'est cette puissance que la Société de St. Vincent applique dans une certaine limite pour sauver, adoucir la vie des malheureux, pour apaiser la faim, étancher la soif, vêtir la nudité, et sécher les larmes des pauvres.

De plus elle produit ce grand bien qu'elle rapproche du pauvre celui qui sentait une répugnance pour cette relation chrétienne ; et qu'elle réconcilie le pauvre avec la classe qu'il voit audessus de lui et pour laquelle il ne peut se défendre souvent d'un sentiment d'envie, quelquefois de haine. Mais à cette âme ulcérée, si vous allez porter la consolation et des paroles amies, la distance disparait, le mur de séparation est brisé, et ce sont deux frères dans toute la force du terme, qui accomplissent chacun leur devoir, et se rencontreront désormais avec joie. Cette transition n'est pas toujours prompte probablement, mais nous savons que dans plus d'un cas, des membres de St. Vincent n'auraient pas échangé une petite portion de la jouissance goûtée dans la visite d'un pauvre pour une admission dans le cercle le plus distingué.

Nous reviendrons sur ce sujet.

---

(1) *Corona di sacre canzoni o laude spirituali di piu divoti autori in questa*, 1710. in-12.

Banquet de l'opposition.

C'est demain que doit avoir lieu, à Toronto, le grand banquet donné en l'honneur de l'Opposition. Les journaux de Toronto, en date de lundi, nous apprennent que bon nombre des membres des plus marquants de l'Opposition étaient déjà rendus dans l'ancienne capitale du Haut-Canada.

Le Greffier de la Cité.

Nous sommes heureux de voir que tous les journaux de cette ville, anglais comme français, ont vu d'un bon œil la demande bien légitime, qu'a faite dernièrement M. F. X. Garneau à la Corporation.

Il y a vingt ans que M. Garneau sert la Cité de Québec en qualité de Greffier et il s'est toujours acquitté de ses fonctions avec un zèle irréprochable. Aujourd'hui, sa santé ruinée par les longues veilles qu'il a consacrées à écrire l'histoire de son pays, ne lui permet plus de continuer ses fonctions publiques et il demande la permission de résigner sa charge moyennant une pension annuelle.

Nous espérons, avec nos confrères anglais et français, que la Corporation se fera un honneur, plus que cela, un devoir de faire droit à cette demande.

Le pays doit une grande dette de reconnaissance à notre historien national et Québec, sa ville natale, doit saisir avec empressement cette occasion de lui payer son tribut d'hommage.

Les incendiés.

Le *Mercury* de ce matin nous apprend que le gouvernement a réglé la question du prêt aux incendiés et que des mesures vont être prises immédiatement pour donner effet à l'arrangement. Voici en peu de mots les conditions de l'arrangement.

Les incendiés proprement dits pourront se décharger de leur dette envers la Province en payant quatre-vingt par cent du principal le ou avant le premier jour de Mars prochain ; ou en payant comme suit quatre-vingt-sept et demi par cent du principal : un sixième le 1er Mars, un sixième le 1er juin, un tiers le 1er Décembre et enfin un tiers le 1er Juin 1865.

Aucune déduction ne sera faite aux acquéreurs de propriétés hypothéquées à la date de l'achat, mais le gouvernement accordera du délai à ceux d'entre eux qui seront incapables de solder immédiatement le montant qu'ils lui doivent.

L'organe du gouvernement ne dit pas un mot des intérêts, qui se montent aujourd'hui presqu'aux deux tiers du capital.

Les intéressés aimeraient bien, sans doute, à savoir si on leur fera grâce des intérêts.

Biens des Jésuites.

Le *Mercury* annonce que le gouvernement va prendre des mesures pour faire rentrer dans le trésor public les arrérages dûs à la Province, relativement aux biens des Jésuites, au domaine de la Couronne et à la seigneurie de Lauzon.

Mort de Lord Elgin.

Lord Elgin, Gouverneur des Indes, et ancien gouverneur du Canada, est mort le 15 novembre à Calcutta.

Voici en quels termes le *Times* annonce ce triste événement :—" Lord Elgin est mort ! Cette nouvelle nous est venue avec une terrible rapidité dans le sillage de pertes fraiches dans notre mémoire. Trois Gouverneurs-généraux de suite, lord Dalhousie, lord Canning, puis lord Elgin sont morts sacrifiés à notre empire des Indes. En vérité nous payons terriblement cher la possession d'un empire asiatique. Il est étrange de voir qu'il ne reste plus un seul Gouverneur-Général, excepté lord Ellenborough. "

Cette pénible nouvelle ne manquera pas de produire une douloureuse sensation en Canada, où lord Elgin avait su, par sa conduite à la fois ferme et bienveillante, se concilier tous les cœurs.

Quartier St. Pierre.

Thomas Burns, écuier, l'ancien conseiller pour ce quartier, va être élu sans opposision, vu que M. Bourget ne s'est pas présenté au poll hier matin. La votation qui a commencé hier matin va se terminer à 4 heures ce soir. Hier, à la clôture du poll, les votes avaient été enregistrés comme suit :

Burns......................	127
Bourget......................	6

◆

Des journaux de Montréal donnent cours à une rumeur portant que M. Dessaules, Conseiller Législatif pour la division Rougemont et Rédacteur du *Pays*, va être nommé shérif de la cité de Montréal en remplacement de M. Delisle, destitué. D'après la même rumeur, les successeurs de M. Bréhaut et Schiller seraient M. M. Dayton ou Austin et M. Faulkner.

L'exploration du lac St. Jean.

On lit dans la *Revue Agricole* pour décembre :

" Nous regrettons de ne pouvoir faute de temps donner dans ce numéro le compte rendu de cette exploration dont les nombreux incidents ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. Le résultat favorable de cette expédition est la meilleure réponse que nous puissions faire à ceux qui nous ont lâchement attaqué pendant notre absence, en affirmant que notre mission était d'étouffer le projet d'avoir une communication directe de Québec au lac St. Jean. Notre appréciation ne sera pas influencée par de pareils moyens, et nous montrerons dans cette occasion l'indépendance ferme dont nous nous flattons d'avoir déjà donné la preuve. Une correspondance que nous avons adressée du Lac Jacques-Cartier, à la date du 1er novembre, et qui a été interceptée avant d'arriver à destination, établira qu'au moment même où nous étions attaqué, nous nous prononcions en faveur de la route proposée, telle que nous l'avions suivie jusque là. Du Lac Jacques Cartier au Lac St. Jean, le terrain est encore plus favorable et ne nous permet pas d'hésiter en faveur d'un chemin d'hiver reliant directement Québec aux établissements du Haut-Saguenay."

Le Président du Sud et Pie IX.

On lit ce qui suit dans la correspondance de Rome du *Monde* :—

" Deux Américains des Etats-Unis du Sud ont eu l'honneur de déposer le 17 nov. aux pieds du Saint-Père les hommages du président Jefferson Davis, lequel, bien que protestant, adresse un message au Vicaire de Jésus-Christ, un message rédigé, dit-on, en termes dont s'honorerait un bon catholique, et ayant pour objet de supplier Pie IX d'être le médiateur, le pacificateur des Etats-Unis d'Amérique. Ce personnage a su que Pie IX avait écrit à tous les évêques, tant du Nord que du Sud, une lettre remplie d'onction, afin de tracer à l'épiscopat la conduite à tenir au milieu des luttes actuelles ; et, saisi de respect et d'admiration, il vient demander la paix à Celui qui l'a reçue du Maître. On assure que Pie IX, accueillant les envoyés du président Jefferson Davis avec une tendre simplicité, aurait répondu qu'il s'estimerait heureux de remplir une mission attachée à son ministère, si le président Lincoln, suivant l'exemple de M. Jefferson Davis, venait aussi à demander l'intervention paternelle du Vicaire de Jésus-Christ."

Il n'est malheureusement pas probable ajoute l'*Union*, que cette ouverture ait aucun résultat utile ; mais nous ne la signalons pas moins avec une grande satisfaction comme un hommage rendu aux vertus du vénéré père de nos âmes et à la bienfaisante autorité du Saint-Siége apostolique.

Séance trimestrielle du Conseil de Ville.

Lundi soir, une assemblée trimestrielle du Conseil de Ville a eu lieu. Son honneur le Maire était présent et occupait le fauteuil. Treize conseillers ont aussi fait acte de présence, ce sont MM. Alain, Aleyn, Bolduc, Bowles, Côté, Dinning, Giblin, Hamel, Hearn, Laird, Lemesurier, Pruneau et Renaud.

Le Maire fit lecture de plusieurs lettres qu'il déposa ensuite sur la table. Ces lettres venaient des conseillers nouvellement élus, déclarant qu'ils acceptaient la charge de conseillers qui venait de leur échoir par le désir de leurs concitoyens, exprimé dans la forme ordinaire prescrite par la loi.

Une lettre de M. George Futvoye a été lue. Dans cette lettre M. Futvoye annonce qu'il va intenter, au nom de certains résidents de la rue du Palais, une action contre l'Inspecteur de la Cité, pour le forcer à empêcher les charretiers de se placer dans la rue du Palais, vu qu'ils sont une nuisance et une obstruction dans cette rue.—Cette lettre a été référée au comité des règlements.

Le comité des finances a fait un rapport défavorable à la recommandation du comité des marchés, qui sollicitait une dépense de $100 piastres pour faire ouvrir des cheminées dans la halle Champlain.

Le conseiller Dinning fit remarquer que quoique la bâtisse fut assurée, plusieurs des locataires violaient les réglements de l'assurance en faisant du feu, et il espérait qu'on ferait attention à ce que la Corporation ne souffrit pas en cas d'accident.

Le Maire répondit qu'il verrait à cela.

En réponse au conseiller Hearn, le Maire dit qu'il n'y avait pas eu de réunion du comité de la traverse depuis la dernière assemblée du Conseil, mais qu'il venait d'être informé que les notices étaient sorties convoquant le dit comité.

A 8 heures moins un quart, le conseil s'ajourna à vendredi prochain, la séance ayant duré à peu près 20 minutes.

Etats-Unis.

Les journaux de Montréal d'hier, reçus ce matin, contiennent des dépêches télégraphiques américaines de lundi, qui sont très importantes ; voici :

La chambre des représentants à Washington a adopté, lundi, une résolution de M. Fernando Wood, proposant d'envoyer une députation à Richmond, chargée de s'entendre avec le gouvernement confédéré pour mettre un terme à la lutte fratricide qui ensanglante le sol américain.— 98 pour, 59 contre.

La chambre a aussi adopté une résolution autorisant le Président à donner au gouvernement britannique avis de l'expiration du traité de réciprocité,—et a référé au comité du commerce une résolution proposant la nomination de commissaires chargés de s'étendre avec la Grande-Bretagne sur les conditions d'un nouveau traité de réciprocité avec toutes les colonies d'Amérique.

Plusieurs principaux membres conservateurs du congrès rebelle appartenant à la Caroline du Nord, ont écrit à Washington pour connaître les conditions auxquelles les Etats du Sud seraient reçus dans l'Union Américaine.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* de lundi :

LE STEAMER " CHESAPEAKE. "

Portland, (Maine) 13 décembre.

Une dépêche d'Halifax, en date de ce matin, annonce que le steamer *Chesapeake* est parti de Melbourne samedi matin avec un équipage renforcé et vingt chaldrons de charbon. On suppose qu'il est sur la trace de quelque bâtiment portant du charbon.

Une vapeur a été vu hier après-midi dans la baie de Mahon, près de Chester, aux environs de l'île.

Washington, 13 décembre.

La *Chronique* d'aujourd'hui enrégistre une rumeur qu'il est impossible de vérifier. Suivant ce bruit, M. Alexander H. Stephens et cinq autres personnages du Sud seraient arrivés à la forteresse Monro, sous pavillon parlementaire, avec des propositions de paix. Ces messieurs ayant demandé à être officiellement reçus en qualité de commissaires des Etats-Confédérés, on les aurait informés qu'ils ne pouvaient être regardés que comme simples citoyens des Etats du Sud. Jusqu'ici cette rumeur ne s'est pas confirmée, et il est probable qu'il ne s'agit que d'un simple échange de prisonniers.

◆

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

" On sait que c'est à l'intervention de la France que M. de Christen, condamné, il y a un an environ aux travaux forcés par les tribunaux de Naples, a dû être, du bagne de Nisida, où il avait été ignoblement confondu avec des criminels, transféré dans un fort de Gênes. Le cabinet français n'avait pas cessé de représenter à la cour de Turin la dureté du traitement infligé à M. de Christen, et avait obtenu la promesse que le roi Victor-Emmanuel saisirait la première occasion pour lui accorder sa grâce définitive. Le récent voyage du roi de Naples a donné lieu à la réalisation de cette promesse, M. Christen étant compris dans l'amnistie que Sa Majesté a décrétée avant de quitter Naples ".

Emigration française au Canada.

On lit sous ce titre, dans l'*Economiste français* du 25 novembre :

Depuis que, s'arrachant aux molles influences de la lune de miel qui brillait sur l'Eden de son nouveau mariage, M. Brown, le brouillon *ex machina*, est rentré dans l'arène parlementaire avec son idée de la représentation basée sur la population, les Anglo-Canadiens s'habituent à l'idée d'asservir la minorité franco-catholique de la double province.

Sans doute, lorsqu'il s'agira de modifier le pacte fondamental de l'union dans le sens de la prépondérance anglaise, les députés français, forts du million d'hommes qui les nomma et qui les défendraient, oublieront enfin les questions de personnes, pour former une phalange, jalouse d'imiter le patriotisme et la ténacité des Bedard et des Papineau.

Mais la France du Saint-Laurent ne saurait s'endormir sur la loyauté de ses mandataires ; elle tient elle-même son sort dans ses mains. Quand le Canada nous fut ravi, il ne renfermait pas 65,000 pauvres paysans, dispersés sur un territoire immense, abandonnés par l'aristocratie de nom, d'instruction et de fortune, qui avait repris la route de la France. Soutenue par les forces vives de son accroissement, cette poignée de cultivateurs est devenue une nation vivace, qui a maintenu son droit, sa loi, sa langue, sa religion, et qui prétend écrire un jour de glorieuses pages dans le livre des destinées.

63,000 en 1760,—118,000, en 1791,—380,000 en 1831,— 670,000 en 1851, les Franco Canadiens sont aujourd'hui 900-000, sans compter les 150,000 à 200,000 Canadiens ou acadiens qui peuplent le Haut-Canada, les frontières de New-York et de Vermont, le Maine, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle Ecosse, l'ile Saint-Jean, le cap Breton, Terre-Neuve. Leur nombre s'est donc plus que duodécuplé depuis cent ans ; et ils seraient vingt fois plus qu'en 1763 s'ils n'avaient, sans relache, envoyé leurs vigoureux jeunes gens chasser au bord des lacs polaires et colonisé, avant tout autre peuple, les savanes de l'Ouest lointain. Ce sont les Canadiens-Français et non les Anglo-Américains qui ont colonisé, les premiers, l'Illinois, le Missouri, la Louisiane, le Michigan, le Wisconsin, l'Orégon ; ce sont eux qui viennent de découvrir les gites aurifères de la rivière Fraser et de la Nouvelle-Ecosse.

Arrivé encore une fois à une période décisive de leur histoire, les Français du Saint-Laurent doivent, comme jadis, lutter contre l'infériorité politique, dont les menace l'avenir, par le merveilleux développement de leurs familles. Ils étaient 60,000 il y a cent ans, qu'ils soient 15 millions dans un siècle, mais qu'ils évitent de préférer l'Illinois et ses grasses campagnes, l'Etat de New-York et ses villes manufacturières aux sévères solitudes de leur patrie ! Qu'ils se gardent de dépeupler le Canada au profit d'une race étrangère !

Sans doute l'émigration aux Etats-Unis, qui enlevait de 5,000 à 7,000 habitants par an, s'est ralentie, puis a cessé ; même, depuis le grand schisme politique de l'Amérique, nombre de transfuges du Canada ont regagné la terre natale et se sont répandus dans les paroisses dont ils étaient originaires, ou sont allés se fixer dans les cantons ouverts à la colonisation, et surtout dans les belles terres du comté de Témiscouata. Mais, quand les bruits de guerre ne retentiront plus de l'autre côté de la ligne arbitraire tracée par le traité d'Ashburton, l'expatriation des Canadiens recommencera, en vertu de la tendance universelle, qui pousse aujourd'hui l'homme à échanger la paix de la charrue contre les métiers à chomage, les maladies et les plaisirs alcooliques des villes. Le Canada semble pourtant se mettre en frais pour retenir ses enfants dans son sein, il montre au jour mille trésors qu'on ne lui connaissait pas. On le savait riche en terres fertiles, en forêts, en pêcheries, et voici qu'il devient une des régions métallifères les plus importantes du globe.

" Depuis une année, dit le *Courrier du Canada*, le vent est aux mines ; il ne se passe presque pas de semaines que nous n'entendions parler de la découverte de quelque nouveau gisement aurifère ou cuprifère.

" Il est bien constaté maintenant que le Canada renferme en son sein des richesse métalliques d'une variété et d'une abondance telles qu'il ne reste aux exploitateurs que l'embarras du choix.

" Les mines d'or de la Beauce sont presque dignes de lutter, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité, avec les mines de la Californie ou celles de l'Australie.

" On trouve des mines de cuivre dans toutes directions, mais surtout dans les cantons de l'Est, et ces mines sont d'une abondance extraordinaire et sans exemple jusqu'à nos jours. On se rappelle la sensation que fit en Amérique et même en Europe la découverte des mines de cuivre d'Acton. Et bien, on vient de découvrir, entre autres, dans le canton de Shawinigan, un filon cuprifère qui, d'après les connaisseurs, peut facilement rendre quarante pour cent de cuivre pur.

" On a découvert dernièrement dans le canton de Sherbrooke une mine de plomb contenant de l'argent.

" Enfin on vient de trouver dans le canton de Ham une mine d'antimoine, qui rend la proportion quasi fabuleuse de quatre-vingt dix pour cent de métal pur."

C'est, dit-on, la première mine en ce genre découverte en Amérique.

Levez vous donc, héritiers des fondateurs de Québec, de Montréal, de Saint-Louis et de la Nouvelle-Orléans ! Vos pères avaient la moitié d'un continent pour champ d'œuvre, mais vous ne sauriez prétendre à coloniser l'Amérique ; vous disséminer serait vous perdre. Vous venez de fonder une société de colonisation canadienne, qu'elle marche à pas de géant ! Déracinez votre forêt vierge, plantez des familles vigoureuses sur vos Laurentides, vous souvenant que les hautes montagnes sont l'acropole de la liberté ! Prenez possession de votre sol, homme à homme, famille à famille ; avant cent ans, vous vous appellerez légions. Rappelez vos frères émigrés aux Etats-Unis, attirez à vous les Acadiens du golfe, et surtout faites fléchir à Paris les difficultés du cautionnement (1) et offrez vos solitudes aux paysans de la France, de la Belgique française, de Fribourg et du Valais. Ce n'est pas autrement que vous pourrez conjurer ou vaincre une prépondérance antipathique.

Les Français émigrent peu, mais ils émigrent ; tous les ans 10,000, 20,000 quelquefois quittent le sol de la patrie sans esprit de retour ; ils se partagent par moitié entre l'Algérie d'une part, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud d'autre part. Voici deux ans qu'un homme, dont ceux qui l'ont connu salueraient volontiers le retour, M. Verret, a parcouru la France, la Belgique et la Suisse romaine pour nous apprendre la route de ce Saint-Laurent, sur lequel se pressent déja un million de nos compatriotes. Qu'il revienne encore pour engager nos paysans et nos ouvriers à prendre le chemin de ce beau pays resté français malgré cent ans d'épreuves. Puisqu'on ne leur délivre pas de terres au-delà de la Méditerranée, qu'ils franchissent en quinze jours l'Atlantique, et qu'ils foulent le sol du Canada français, où un gouvernement anglais leur donnera, pour l'argent qui tient dans une petite bourse, dix fois plus de terres qu'ils n'en pourront cultiver. Si l'Algérie semble surtout devoir se peupler de Français du Midi, de la Garonne et des Pyrénées, que le Canada reçoive ceux de la Normandie, de la Loire, du Poitou, de la Saintonge dont ses habitants sont originaires ! Bretons et Normands s'habitueront mieux aux froids du Saint-Laurent que les méridionaux, à qui le mistral ne fait pas oublier les tièdes haleines de la Méditerranée. Arrivés sur les rives du Saguenay, du Saint-Maurice ou de l'Outaouais, au pied des plus belles cataractes du monde, dans les clairières où dort un lac tranquille, et à la lisière des forêts vierges, où croissent des pins de 150 pieds de haut, ils verront qu'ils ont changé de continent sans changer de patrie, et ils regretteront à peine les rives de la Seine, de la Loire ou de la Charente, quand ils se trouveront au sein de cette bonne population franco-canadienne qui parle le patois et chante les chansons de notre vieil idiome.

Ils ne seront nulle part forcés d'apprendre l'anglais, le français étant la langue de l'immense majorité dans tout le Bas-Canada, excepté dans les cantons du sud, avoisinant les Etats Unis, dans les deux comtés d'Argenteuil et de Pontiac, situés sur la rivière d'Outaouais et dans les deux grandes villes, Québec et Montréal, où les étrangers sont en nombre sans que les Français soient en minorité. Si l'émigrant tient à sa foi catholique, il se sentira à l'aise chez ce peuple profondément pieux, fidèle à sa religion, laquelle est, avec sa langue, la forme la plus durable de sa nationalité, et dont la vie s'écoule en paix sous la houlette de bons prêtres qui baptisent, catéchisent, marient et enterrent sans arrière-pensée d'inquisition Il faut en croire les voyageurs qui ont visité le Bas-Canada. On y voit des évêques, dont les ouailles célèbrent avec enthousiasme et amour la douceur, la sérénité, la charité, la pureté, la clémence; ce bienheureux pays possède encore des curés légendaires, aux traits sereins et tranquilles, jeunes par le cœur, vieillards par la douce raison, ne s'aimant qu'après tous les hommes et plaignant les hérétiques sans les rejeter du sein d'Abraham.

---

(1) Dussent-elles ne pas fléchir, un cautionnement d'une vingtaine de mille francs n'a rien d'effrayant pour un pays tel que le Canada.

(*Note de la Rédaction.*)

Nos émigrants ne redouteront point les hivers du Canada ; les pays froids sont aussi les pays sains : c'est aux rigueurs du climat que la population canadienne a du son énergique développement et quelque chose de son héroïsme dans les mauvais jours. Malgré les neiges de cinq mois, les fleuves emprisonnés par le froid, les escades changées en pyramides de glace, bien des Français préfèreront sans doute le Bas Canada, où les décès ne vont pas à la moitié du nombre des naissances, à ces paradis du Midi, riches de toutes les majestés du tropique ou de l'équateur, de tous les sourires du ciel, de la terre et des eaux, mais où l'on boit l'indolence, la fièvre et la mort. La saison neigeuse est d'ailleurs, au Canada, le temps des plaisirs, on n'oserait dire de la villégiature. Quant les branches noires des sapins sont frangées de cristaux de neige, que les rivières même ont disparu, les traineaux glissent sur la neige ou la glace comme la locomotive sur ses rails ; on se visite d'ami à ami, de paroisse à paroisse ; c'est la saison des bals, des festins, des bonnes causeries, et, si la bise souffle trop fort, la saison des joyeux refrains du bon vieux temps, chantés par l'aïeul ou par la jeune fille, auprès d'un feu qui flamboie, dans une chaumière bien close aux intempéries de l'hiver.

Si, dans le but d'assurer à jamais leur nationalité, les Français du Saint-Laurent prenaient des mesures sérieuses pour attirer chez eux les laboureurs du vieux pays aussi bien que les Acadiens et les Canadiens des Etats-Unis, s'ils créaient une agence coloniale en France, l'*Economiste français* serait heureux de leur prêter main forte ; il essaierait de plaider leur cause et peut-être ne prêcherait-il pas dans le desert.

Onésime Reclus.

Nominations.

BUREAU DE L'EDUCATION.

Montréal, 7 *Décembre*, 1863.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur General, par minute en conseil du 19 de Novembre dernier, de nommer commissaires d'école les personnes dont suivent les noms, savoir :

Comté de Bonaventure—Rustico :

Le Révd. P. J. Saucier, Curé,
MM. Maurice Blaquière,
Fabien Doiron,
Firmin Galant et
Basile Galant.

Comté de Pontiac—Thorne :

MM. Edward Johnson et
Joseph Martin.

Même Comté—Portage du Fort :

James Rimer,
G. A. Purvis,
G. E. White,
J. Amy et
A. Findlay, Ecuyers.

Comté de Lévis—St. Lambert :

M. Théodore Dussault.

Comté de Compton—Lingwick :

MM. John Keenan et
Neil McKay.

Et par minute en conseil en date du 19 du même mois, il a plu à Son Excellence le Gouverneur General de nommer le Révérend Henry D. Powis, Membre du Bureau des Examinateurs Protestants de Québec, en remplacement de William Andrews, Ecuyer, décédé.

Et par minute en conseil endate du 19 du même mois, il a plu à Son Excellence le Gouverneur General de nommer M. John Porter, Syndic d'Ecoles Dissidentes pour la municipalité scolaire de St. Romuald, dans le comté de Lévis.

Aussi par minute en conseil en date du 19 du même mois, il a plu à Son Excellence le Gouverneur General de distraire de la municipalité scolaire de Métapédiac, dans le comté de Bonaventure, la partie de territoire ci-après décrite et de l'ériger en municipalité séparée sous le nom de " Municipalité Scolaire de Rustico, " savoir :

Bornée au Nord par la Rivière Métapédiac, à l'est par le premier rang sud de Métapédiac, à l'ouest par les lots Nos. 34 et 37 et par les terres non arpentées de la couronne.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'Education

BUREAU DE L'EDUCATION.

Montréal, 5 *Décembre* 1863.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur General, par minute en conseil, en date du 30 Novembre dernier, de nommer—

Le Révd. Joachim Boucher, Curé,
MM. Moïse Villeneuve,
Antoine Legris et
Edouard Lemaître-Augé,
Léandre Lamothe,

commissaires d'école pour la municipalité scolaire de la Rivière du Loup, No. Un, dans le comté de Maskinongé.

Et par minute en conseil du 30 du même mois, il a plu à Son Excellence le Gouverneur General de faire le changement suivant dans les limites de la municipalité scolaire de la Rivière du Loup, No. Un, dans le comté de Maskinongé, savoir :

Bornée au sud et sur la rive droite de la Grande Rivière du Loup par la terre de Félix Houde, inclusivement, au lieu de l'être comme ci-devant par la terre de Chs. Edouard Gagnon, Ecuyer.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Education.

Correspondance.

M. le Rédacteur,

La corporation est à bout de fonds ; elle ne peut seulement pas accorder cent pauvres piastres à ses infortunés locataires de la halle Champlain, pour leur permettre de passer les journées confortablement dans les différents petits réduits qu'ils ont loués d'elle. Quel malheur et quelle infortune ! Comment ces braves gens là pourront-ils payer leur loyer, s'ils ne peuvent ouvrir leurs boutiques, et vendre leurs effets ? Comment pourront-ils occuper leurs logements dans la halle, quand le froid sera à 20, 25 ou 30 degrés Rheaumur, s'ils ne peuvent faire de feu pour réchauffer leurs membres engourdis par la rigueur de la saison ? Les membres du comité de finances doivent être de vrais hyperboréens, pour s'imaginer que leurs locataires vont hiverner sans feu dans leur halle Champlain. " Dès *feux* mourants la tremblante clarté " n'a pu illuminer suffisamment leur intelligence pour leur faire décréter justice et bon sens.

Vesta.

FAITS DIVERS.

TEMPÉRATURE. — La température est passée subitement au froid, et ce matin le thermomètre marque plusieurs degrés. Hier soir nous avons eu un véritable ouragan. Le vent soufflait si violemment qu'il a culbuté un lourd échaffaud élevé à côté d'un navire en construction dans un des chantiers sur le St. Charles.

—Charles Têtu, écuier, un des citoyens les plus respectables et des plus entreprenants des paroisses d'en bas, est mort ces jours derniers à la Rivière-Ouelle. M. Têtu est un de nos hommes qui a fait le plus pour faire avancer l'industrie des pêcheries du St. Laurent. Ses funérailles ont eu lieu hier matin.

INSTITUT ST. PATRICE.— La première lecture du cours qui doit se faire cet hiver sous le patronage de l'Institut St. Patrice va avoir lieu demain soir, jeudi. L'Hon. Charles Alleyn, M. P. P., va discourir sur " les Jésuites et leur fondateur. "

LE CONDAMNÉ BÉRUBÉ.—Ce malheureux, trouvé coupable d'avoir empoisonné sa femme, à l'avant dernier terme de la cour criminelle d'Arthabaska, et condamné à être pendu, a comparu encore hier devant la cour d'appel, sur motion de son avocat, M. Talbot, demandant un nouveau procès. La cour a refusé, et ce criminel va être exécuté si l'exécutif n'intervient pas.

—Samedi dernier, on a conduit, à l'asile des aliénés de Beauport, la malheureuse femme Clarke, qui, dans le cours du mois d'octobre dernier, avait assassiné quatre de ses enfants à Halifax dans le comté de Mégantic, lorsqu'elle était sous l'influence d'un accès de folie.

SIX PERSONNES BRÛLÉES.—Nous regrettons d'apprendre, par l'*Inquirer* de Trois-Rivières, qu'un accident des plus tristes est arrivé à la Pointe-du-Lac, jeudi dernier. Un incendie a réduit en cendre la maison d'un nommé Louis Crête, et son beau-père Louis Biron, un jeune homme de vingt ans, trois petites filles et un petit garçon ont péris dans les flammes. Crête et sa femme se sont sauvés, mais on craint pour les jours de l'homme, car il est gravement brûlé.

—Dimanche, trois bateaux et une goëlette que les propriétaires avaient mis en hivernement à la Pointe-Lévis, ont été emportés par les glaces. Ils ont d'abord monté le fleuve avec la marée montante ; puis obéissant au reflux, ils sont redescendus, et vers le soir ils étaient vis à-vis les chutes de Montmorency. On n'a fait aucun effort pour les sauver, attendu que tout secours était impossible au milieu des glaces que le fleuve charriait.—(*Journal de Québec.*)

—Une femme de mauvaise vie a été condamnée à trois mois d'emprisonnement aux travaux forcés, vendredi dernier, pour avoir volé une pièce de douze sous sur la personne d'un mendiant qui était entré, sans le savoir, dans une maison mal-famée de la rue Saint-Michel, pour obtenir la charité.—(*Idem.*)

—Le jury a rendu samedi un verdict de culpabilité, devant la Cour des Sessions de Quartier, contre J.-Bte. Livernois, Sophie Bissonnette, Marie Dionne et Marie-Louise Bertrand, accusés d'avoir commis un assaut sur la personne de Louise Casavant dit Ladébauche, épouse de J.-Bte. Livernois, en lui coupant la chevelure contre sa volonté.—(*L'Ordre.*)

—Le village de la Côte de Neiges a été mis en émoi samedi par acte de délire horrible. La famille Huot, qui habite une maison près du cimetière catholique, se composait avant la déplorable affaire que nous allons rapporter du père et de la mère, de quatre fils et d'une petite fille âgée de 21 mois. Il y a quelques jours, le plus grand des fils de Huot partit pour les Etats-Unis, " s'en allant en guerre, " ce qui causa un très vif chagrin à sa mère. Il parait aussi que la malheureuse femme buvait et buvait tellement, que le delire s'empara d'elle.

Samedi dernier, les trois " garçons " sortirent de la maison ; le plus grand alla dans la forêt chercher des branches et du menu bois ; le père se rendit à la barrière de la rue St. Laurent où il était engagé pour scier du bois ; la mère resta donc seule avec sa petite fille. Entre onze heures et midi, les jeunes Huot revinrent à la maison et en entrant dans la chambre de leur mère, ils aperçurent leur petite sœur, la seule qu'ils eussent au monde, couverte de sang, la gorge coupée et gisant dans les bras de sa mère. Ils coururent dehors épouvantés et appelèrent au secours. Une dame Murphy accourut, elle ôta l'enfant des bras de la mère ; la pauvre petite avait la gorge coupée, la mère elle même avait plusieurs blessures à la gorge ; un rasoir, couvert de sang fut trouvé sur le plancher ; ce qui explique suffisamment que la mère s'en était servi pour accomplir ce double acte d'effroyable folie.

Un des petits Huot courut immédiatement chercher son père qui fit venir le Dr. Beaubien. La mort de l'enfant a dû être instantanée, le conduit de l'air et une des grandes artères étaient tranchés. La mère n'était pas dans un état dangereux. Elle fut conduite au bureau centre de police, place Jacques-Cartier, où les autorités lui font donner les soins que les circonstances exigent et la surveillent de près car elle a tenté plusieurs fois de rouvrir les blessures qu'elles s'est infligées.

P. S.—Le nom de cette femme est Eléonore Gauthier, femme Huot. On nous apprend que dans la nuit de samedi, elle a tenté de s'étrangler avec une de ses jarretières, à l'Hopital général, où elle a été transportée. Une personne la surveille continuellement maintenant.

—(*La presse.*)

DE LA RELIGION COMME MEILLEUR MOYEN DE CONSERVER LA SANTÉ.—De tous les moyens de prévenir les maladies, il n'en est point de plus efficaces et de plus salutaires que ceux que procure la religion qui, en combattant tous les vices, va audevant d'un grand nombre de maladies. Sans le secours de la morale chrétienne, la médecine préventive est généralement sans force.

En effet la religion réduit à sept les vices, sources de tous nos maux, et que la médecine doit combattre de concert avec elle ; car n'est-il pas vrai que l'orgueil, l'ostentation enfantent une foule de maux, tels que l'extravagance, la folie, le suicide ? N'est-il pas vrai que les chagrins, les soucis, les engoisses, les injustices de tous genres qui font verser tant de larmes et occasionnent tant de maladies, prennent leur source dans l'ambition et l'avarice ?

N'est-il pas vrai que la corruption des mœurs produit une variété d'effrayantes maladies, dont la plupart deviennent comme héréditaires dans les familles ?

N'est-il pas vrai que la jalousie, l'envie, le cruel besoin de nuire, en bonleversant l'âme, réagissent sur les dispositions du corps ?

Hypocrate n'avait-il pas raison de dire que *la table tue plus de monde que la guerre*, que la recherche et la composition raffinée des mots et des boissons usent l'estomac, provoquent souvent la jaunisse, la paralysie, l'apoplexie, la goute et une foule d'autres maladies ?

N'est-il pas vrai que la paresse, l'insouciance, la fénéantise, laissent engourdir les forces corporelles et morales, rendent l'homme inutile, dangereux à lui-même et aux autres, donnent à l'imagination une puissance funeste et désorganisatrice pour le corps et pour l'âme ?

Ainsi la religion en détruisant ou en amoindrissant les vices, détruit ou prévient, dans leur source, le plus grand nombre des maux, des souffrances et des maladies de l'humanité que la médecine préventive, abandonnée à elle-même, est impuissante à détruire. Par conséquent, la médecine, fondée sur la religion et saintement unie à elle, aura pour le bonheur et le soulagement de l'humanité une puissance incalculable.

Grand sujet de réflexions ! ! !

(*Gazette des Campagnes.*)

LA CATASTROPHE DE L'HUDSON.—Aux premiers détails publiés sur l'explosion et l'incendie du steamboat *Isaac Newton* sont venus—comme nous l'appréhendions—se joindre de nouveaux renseignements qui ajoutent à l'étendue du malheur. Dix personnes y ont perdu la vie ; treize ont été mortellement blessées, sans compter un nombre indéterminé de passagers qui ont été plus ou moins légèrement brûlés ou contusionnés.—(*Courrier des Etats Unis*).

—On lit dans le *Salut public* de Lyon :

" On se rappelle que Dumollard, l'assassin des servantes, a prétendu n'être que l'infâme pourvoyeur d'*hommes barbus*. Invité à s'expliquer sur ce fait, Dumollard ne trouva autre chose à répondre, sinon que des *hommes barbus* qu'il ne connaissait pas, et sur le compte desquels il ne pouvait fournir aucun renseignement, lui donnaient une prime pour toute jeune fille qu'il leur livrait.

" On ne vit dans ce récit qu'une invention d'un criminel voulant diminuer, si cela était possible, l'horreur de ses crimes ; mais personne n'y crut et n'y attacha la plus légère importance.

" Or, il nous arrive de Belgique, à ce sujet, une étrange révélation. Voici ce qu'on écrit de Bruxelles au journal l'*Economie*, de Tournay :

" Une personne arrivée tout récemment du midi de la France, rapporte un fait, bien simple assurément à première vue, mais auquel il serait peut être permis d'attacher une signification qui en férait une révélation tardive sans doute, mais à coup sûr bien étrange.

" Cette personne se trouvant dans l'étude d'un notaire des environs de Lyon, chez lequel l'appelait une affaire d'intérêt, a eu l'occasion, à raison de cette même affaire, d'y recevoir communication directe d'un testament émanant d'un jeune et riche propriétaire de la localité, enlevé, il y a quelques mois par une fluxion de poitrine, et qui, dans ces dernières années, s'était fait à Lyon la réputation d'un viveur émérite.

" Or, au nombre des clauses de ce testament, il s'en trouvait une dont on affirme la plus scrupuleuse exactitude et qui se résumait en ceci :

" Le testateur, poursuivi depuis deux ans, disait-il, par le remords d'actes coupables, " dont la loi n'avait atteint que " le plus vil complice, " léguait, en vue de se recommander par une œuvre méritoire à la clémence divine, une somme de cent cinquante mille francs, pour fonder une maison de retraite, exclusivement réservée " aux servantes hors d'état de " gagner leur vie par le travail ".

" Venait ensuite diverses dispositions relatives à la fondation prescrite ; puis le testament se terminait par la prière adressée à " ceux que devait tourmenter les mêmes remords de coopérer " dans la mesure de leur fortune respective, à l'accomplissement et au succès de l'œuvre expiatoire.

" Voilà ce qu'un homme digne de foi déclare avoir vu de ses yeux. Le fait admis, n'est-on pas fondé à en tirer une singulière déduction et à se demander si les *hommes barbus*, sur la complicité desquels Dumollard étayait son système de défense, n'auraient pas réellement existé et exercé sur ce célèbre assassin la pression tyrannique qu'il leur attribuait."

UN CYCLOPE MODERNE.—Le fameux Polyphême, d'Homère, vient de trouver un concurrent redoutable dans la personne d'un jeune asiatique de 24 ans.

En effet, le cyclope du poëte n'a qu'un seul œil, tandis que celui-ci en a trois, deux comme tout le monde et le troisième au beau milieu du front. Ce phénomène vivant est sur le point de se rendre en Angleterre où il compte faire fortune.

LA COUR DE LONDRES ET LES FUMEURS.—Le tabac vient d'être frappé de proscription à la cour de Londres. On lit à cet égard dans l'*Express*, du 16 novembre : " Il peut être intéressant au public en général, et plus particulièrement au public fumeur, d'apprendre que l'emploi du tabac à fumer dans l'enceinte du château de Windsor a été interdit par les ordres exprès de la reine. Des cartes encadrées et glacées, invitant les messieurs à ne pas fumer dans le château, ont été appendues dans les appartemens des chevaliers et des écuyers d'honneur et même dans les salles de la tour d'York, qui sont meublés pour S. A. R. le prince de Galles. Les valets et les ouvriers du château ont également reçu ordre de s'abstenir de fumer dans le château, par ordre de Sa Majesté."

—Nous ne pouvons résister, dit le *Journal du Loiret*, au désir de raconter une scène touchante dont nous avons été témoin hier matin.

C'était en face du débarcadère du chemin de fer. Un pauvre diable de saltimbanque trainant à sa suite deux enfants, s'était arrêté devant une marchande de pommes, de poires et de raisins, que les pauvres petits dévoraient des yeux.

—Papa, j'ai faim, dit le plus jeune des enfants.

Le père ne répondait pas, mais sa figure s'attristait.

—Papa j'ai bien faim, répéta le pauvre petit.

—Vous n'entendez donc pas ce que dit cet enfant ? dit un militaire qui partait en congé et qui faisait sa provision de fruits.

—Je ne l'entends que trop, répondit le père, mais que faire sans le sou ?

—Ce qu'il faut faire ? Vous allez le voir.

Et le brave soldat, mettant bas son sac, détacha une courroie et prit un énorme morceau de pain qu'il mit dans la main du saltimbanque, en disant : " Il faut donner à manger à ces mioches. "

Et comme le pauvre père remerciait avec effusion le digne militaire : " Pas de phrases, fit celui-ci. Seulement, un jour que vous serez en fonds, vous rendrez ça à quelqu'un qui aura faim. "

CERTIFICAT CANADIEN.

M. R. Dugal, Chimiste et Droguiste, rue de la Couronne, Québec :

Messieurs, je vous envoye le certificat suivant attestant l'efficacité de la Salsepareille de Bristol :

Résultat de la Fièvre lente :—Je certifie que le 19 mars 1860, mon fils âgé de neuf ans, fut obligé de garder le lit en conséquence de la susdite maladie. J'employai les meilleurs médecins qui le soignèrent pendant 2 ans sans lui procurer de soulagement. Le printemps dernier je commençai à donner à mon fils de la *Salsepareille de Bristol* et du moment qu'il commença à prendre le remède une rapide amélioration s'en suivit et maintenant il peut marcher avec facilité. C'est pourquoi je recommande à toutes les personnes affligées des mêmes maladies d'essayer la Salsepareille de Bristol.

JEAN LACHANCE,
St. Roch de Québec.

La Salsepareille de Bristol est à vendre chez tous les droguistes de la ville.

7 déc. 1863.

Entre la *Santé et la Maladie* il n'y a qu'un seul lien, et tous ceux qui tiennent à la vie sont désireux croyons nous, de faire leurs meilleurs efforts pour empêcher qu'il se rompt. Qui serait assez insensé pour attendre l'attaque finale quand la première peut être repoussée avec les *Pilules de Bristol enduites de sucre*, préparation si ingénieuse et balcamique, et si satisfaisante qui tout en combattant et vainquant la maladie, fortifie la constitution du patient. Composés d'ingrédiens végétaux, antibilieux et cathartiques, elles sont le seul remède aux désordres de l'estomac, des poumons et des entrailles auquel on puisse recourir dans toutes les circonstances et sous tous les climats. L'idée de la douleur est justement associée aux autres purgatifs ; mais les *Pilules de Bristol*, ne créent point la moindre sensation de maladie dans l'estomac ni dans les passages alimentaires. Qu'il soit dit qu'elles sont au foyer domestique le meilleur cathartique et altératif connu jusqu'à ce jour.—Ces Pilules sont renfermées dans des fioles et peuvent être conservées dans tous les climats. A vendre chez tous les principaux Pharmaciens ici et à l'étranger.

J. F. Henry & Cie., Agents-Généraux pour le Canada, 303, rue St-Paul, Montréal ; vendu à Québec par tous les droguistes.

7 déc. 1863.

Décès.

Samedi matin, à Saint-Roch de Québec, André-Romuald Cherrier, écuyer, avocat, du village de l'Industrie, à l'âge de 42 ans et 9 mois.

A l'âge de 23 ans, Charles de Lavigne, lieutenant au 88me de ligne, de l'armée fédérale. Ce jeune homme fut tué à la bataille de Chattanooga, le 25 du mois dernier. Il laisse pour déplorer sa perte des parents inconsolables.

A Saint-Roch, le 14 du courant, à l'âge de 28 ans et demie, F. X. Drapeau, après une maladie de dix mois, soufferte avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu.

Décédé, à St. Roch de Québec, samedi le 12 du courant, sieur Jean Baptiste Fortin, âgé de 69 ans.

COUR DE CIRCUIT,

Dans et pour le Comté de Bonaventure, District de Gaspé, siégeant à New-Carlisle, 28 *Novembre* 1863, (En vacance.)

N° 70.

Présent :

L'HON. P. WINTER.

J. C. S.

Amy LeBoutillier, Charles Thomas Sutton, John Mourant et Daniel Carcaud, tous de l'Isle de Jersey, en Europe, marchands associés faisant commerce ensemble a Paspébiac, dans le Township de Cox, dans le Comté de Bonaventure et District de Gaspé, sous les nom et raison de LeBoutillier Frères.

Demandeur.

vs.

Archibald McNair, ci-devant du Township de New Richmond, dans les Comté et District susdits, pêcheur et cultivateur, maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

et

James McKenzie, du dit Township de New Richmond, dans les Comté et et District susdits, cultivateur.

Tiers-saisi.

VU qu'il appert par le retour de George Willett, un des huissiers de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, appointés pour le District de Gaspé, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province, et ne peut être trouvé dans les limites du Comté de Bonaventure, et qu'il a des biens immeubles dans le dit Comté, il est ordonné sur requête des dits Demandeurs présentée par Etienne Martel, Ecuier, leur Procureur, que le Défendeur soit assigné par un avertissement à être inséré deux fois en langue anglaise dans le journal le " *Morning Chronicle*" publié en la Cité de Québec, et deux fois en langue française dans le " *Courrier du Canada*," aussi publié à Québec, à comparaître et à répondre à la dite action dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et sur le refus ou la négligence du Défendeur de comparaître et de répondre à la dite action dans le délai sudit, il sera permis aux Demandeurs de procéder à jugement comme dans une cause par défant.

Vraie copie.

F. D. GAUVREAU,
G. C. C.

14 déc. 1863 812–2f.

Departement des Terres de la Couronne,

Québec, 11 décembre, 1863.

AVIS est par le présent donné qu'en conformité d'un Ordre en Conseil, en date du 19 Novembre 1863, tous les dépots des deniers publics, par toute la province, devront, le et après le premier Janvier 1864, être faits dans la Banque de Montréal, ou à ses agences.

Wm. McDOUGALL,
Commissaire.

Québec, 11 déc. 1863. 811–6f.

A LOUER.

UN ECURIE de deux places avec un fenil pour y mettre 200 bottes de foin.

—AUSSI—

Une REMISE pour les voitures.

DE PLUS

Un HANGAR à trois étages à l'épreuve du feu.

S'adresser à

J. P. GENDRON,
Horloger, Rue St. Jean, N° 9.

Québec, 16 nov. 1863. 801

M. ED. C E. GAUTHIER,

AVOCAT,

lève diplômé de l'Université-Laval, a ouvert son bureau No. 35, RUE STE. ANNE, maison du Dr Marsden.

M. Gauthier suivra le circuit de Montmagny.

uébec, 2 octobre 1863. 775–12m

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, a ouvert son bureau de consultation, No 3, RUE FABRIQUE.

Consultations à toutes heures.

Québec, 30 septembre 1863. 771

PROPRIÉTÉS A VENDRE

APPARTENANT A LA

Société de Bâtisse de la Cité.

1° Un lot, avec une maison en pierre et en bois, à Notre-Dame de la Victoire, près de l'église du lieu, contenant 49 pieds de front, 81 pieds de profondeur au nord-est et 70 pieds au sud-ouest.

2° Un emplacement situé dans le même endroit que ci-dessus, sur le grand chemin conduisant au village St. Joseph, avec une maison en bois, à un étage, occupée comme résidence et magasin.

3° Un lot de terre dans la paroisse de St. Thomas, comté Montmagny, près de la Station du Grand Tronc, contenant cinq perches sur cinq, avec maison en bois à un étage.

4° Un emplacement sur la rue Signay, faubourg St. Valier, St. Roch, contenant 40 pieds de front sur 56 pieds de profondeur, avec deux maisons dessus érigées.

5° Un emplacement au Carouge, contenant 50 pieds de front, sur 60 de profondeur, avec maison en bois et en pierre.

Québec, 19 octobre 1863. 790

A VENDRE

A LA

LIBRAIRIE DE LEGER BROUSSEAU.

LE PETIT

ALMANACH

DU BAS-CANADA

Pour l'annee 1864,

Calculée pour le méridien de Québec

et publié à l'établissement du *Canadien*, est maintenant prêt et est en vente à ce bureau en gros et en détail et chez M. T. H. Hardy, rue La Fabrique, MM. L. J. Cremazie et A. Matte, rue Buade, Haute-Ville, et MM. Hamel et Frères, Basse-Ville.

Cet *Almanach* contient les observations générales pour le temps, la température pour l'année 1864, le lever et le coucher du soleil, les éclipses, un tableau de la Cour du Banc de la Reine en appel et au criminel, des Cours Supérieures (juridiction civile), des Cours de Circuit, le nom des membres du Conseil Exécutif, une foule de connaissances utiles, la *Cuisinière Canadienne*, etc.

30 octobre 1863.

ORDO.

MAINTENANT prêt et à vendre à la librairie du soussigné,

L'ORDO

de la province ecclésiastique,

Pour l'année 1864.

LEGER BROUSSEAU

GRUAU.

50 QUARTS DE GRUAU du Haut-Canada, frais moulu.

A vendre par,

LEMESURIER, GRANT & Cie.

Québec, 9 déc. 1863 808–4f

SIROP DE REDPATH.

25 QUARTS SIROP JAUNE.

A vendre par

LEMESURIER, GRANT & Cie.

Québec, 9 déc. 1863 809–4f.

FRUIT NOUVEAU.

300 BOITES RAISINS *Layer*, récolte de cette année.

A vendre par,

LEMESURIER, GRANT & Cie.

Québec, 9 déc. 1863 807–4f

POTEEN ! POTEEN !

25 BOITES VIEUX IRISH POTEEN WHISKY choisis (jarres de fantaisie).

A vendre par

JOHN TEAFFE,
20, rue St. Jean.

Québec, 6 nov. 1863.

NOIX-COCO.

RECU, un lot choisi de noix-coco fraîches.

A vendre par

JOHN TEAFFE,
20, Rue St. Jean.

Québec, 6nov 1863.

WHISKY ECOSSAIS.

50 BOITES (marques assorties) très vieux et d'un goût délicieux.

A vendre par

JOHN TEAFFE,
20, rue St. Jean

Québec, 6 nov. 1863.

VINS, VINS.

LE soussigné annonce à ses pratiques et au public en général qu'il a reçu sa provision

D'AUTOMNE ET D'HIVER

De Vins choisis.

Importés directement à ordre.

Vieux Port Riche de Kingston, en futaille et en bouteilles.

Vieux Port Riche de Ysasi et Cie., en futaille et en bouteilles

Xérès très pale de Ysasi et Cie., en futaille et en bouteilles.

Xérès et Port de Graham, en futaille et en bouteilles.

Madère, Ténérif, Port de Bourgogne,
Vins de Sicile,
Vins de gingembre.
Champagne, de différentes marques.

A vendre en gros et en détail par

JOHN TEAFFE,
20, rue St. Jean

Québec, 26 octobre 1863.

COMPAGNIE

DES

Vapeurs Océaniques de Montréal.

Arrangements d'hiver.

Passagers inscrits pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

Cartes de retour accordées à des taux réduits

LA ligne de cette Compagnie est composée des vapeurs suivants de première classe.

HIBERNIAN,	2500 ton	- -Capt Ballantine
BOHEMIAN,	2200 ton	- - " Borland.
JURA,	2300 ton	- - " Aiton.
NOVA SCOTIAN,	2200 ton	- - " Graham.
NORTH AMERICAN	1800 ton	- - " Dutton.
DAMASCUS,	1213 ton	- - " Brown.
PERUVIAN	2600 ton	- -Nouveau navire.
MORAVIAN	2600 ton	- -Nouveau navire.
NOUVEAU NAVIRE	- - - - - - -	-En construction.

Portant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

Un des vapeurs ci-dessous nommés ou d'autres vapeurs partira de Liverpool tous les JEUDI, pour et de Portland tous les SAMEDI, touchant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les passagers d'Irlande et d'Ecosse.

Voici les dates de départ :—

DE PORTLAND :

Hibernian	Samedi, 12 Déc. 1863
Damascus	" 19 " "
Nova-Scotian	" 26 " "
Bohemian	" 2 Jan. 1864.

Et tous les Samedis suivants.

TAUX DE PASSAGE DE PORTLAND.

Chambres.

(Selon les commodités.)

A Glasgow............$72.50 à $86.50
A Londonderry............$72.50 à $86.56
A Liverpool............$72.50 à $86.50

Entrepont.

A Glasgow............$36.00
A Londonderry............$36.00
A Liverpool............$36.00

Chambres non assurées à moins qu'elles ne soient payées.

Un chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau.

Pour plus amples particularités s'adresser à

ALLANS, RAE et CIE,
Agents

Québec, 9 déc. 1863.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE RIMOUSKI.

JE donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à St. Germain de Rimouski, au lieu ordinaire où se tiennent les séances du dit Conseil, lundi le premier jour de Février prochain à dix heures du matin, pour les cotisations et charges dues à la municipalité de St. Jérôme de Matane, sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payés, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

DÉSIGNATION DE LA TERRE.	Montant dû sur chaque terre.
Dans la municipalité de St. Jérôme de Matane, 2ème concession, une terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, située au second rang de la paroisse St. Jérôme de Matane tenant au Nord Ouest aux terres du premier rang, au Sud Est aux terres du troisième rang, au Sud Ouest à Joseph Normand père et au Nord Est à Joseph St. Louis, occupée..............	$11·70
Dans la municipalité de St. Jérôme de Matane, 2ème concession, une autre terre de deux arpents de profondeur, située au dit deuxième rang de la dite paroisse de St. Jérôme de Matane, tenant au Nord aux terres du premier rang, au Sud à celles du treizième rang, au Sud Ouest à David Savard et au Nord Est à une terre occupée par un nommé Abel Villeneuve, occupée...	$ 5.25

Rimouski, 30 Novembre 1863.

L. N. MARTIN,
S. T. C. M. C. R

4 déc. 1863 804

EDUCATION MATERNELLE—Simples leçons d'une mère à ses enfant sur *la lecture, l'écriture, la mémoire, l'arithmétique, la grammaire, l'orthographe, la géographie l'histoire sainte, les recréations*, par MADAME A TASTU, cinquième édition revue et corrigé. Edition illustrée de 500 vignettes. En un volume Prix, broché 18s. 9d.

A vendre chez
LEGER AROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

Salsepareille de Bristol

En bouteille d'une pinte.

LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG

La seule bonne préparation pour la guérison permanente des

CAS LES PLUS DANGEREUX
DE
Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impetigo
et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie,
Débilité générale du système Nerveux,
Perte de l'appétit, Langueurs
Etourdissements et
Toutes les Maladies du Foie,
Les Fièvres Intermittentes
Fièvres Billieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du colomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN et KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du Palais de Justice, Montréal, Agents Généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agents à Québec: J. Musson & Cie. J. E. Bowen; J. E. Burke, Bowles et McLeod, E. Giroux, O. Giroux, J. H. Marsh, J. W. McLeod, W. E. Brunet et R. Dugal.

Québec, 7 déc. 1863 805–12m.

Pilules vegetales de

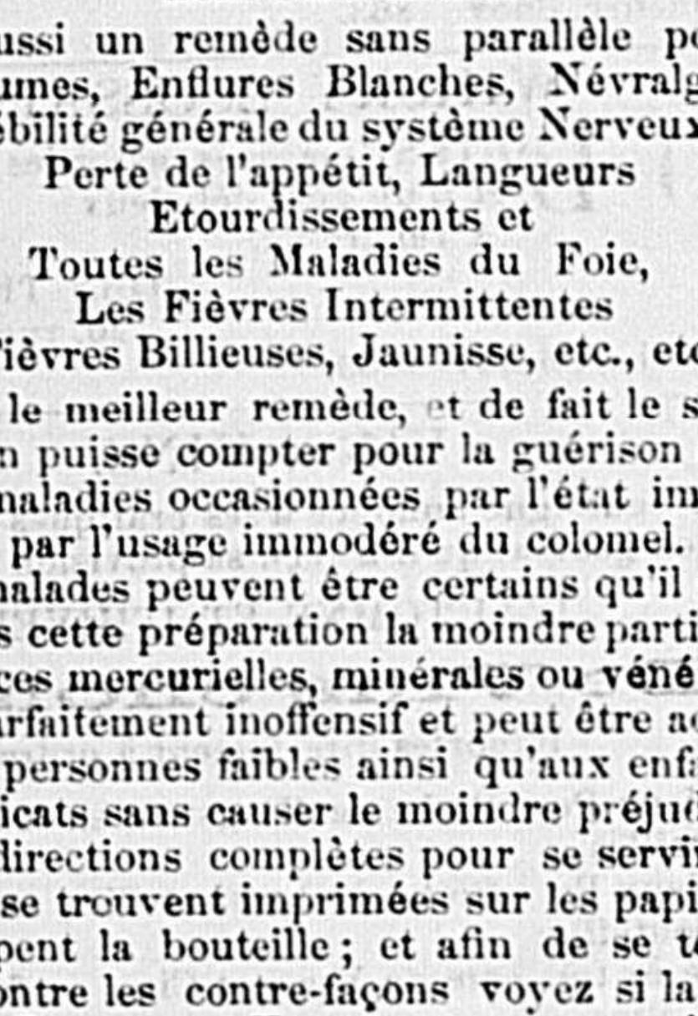

BRISTOL,

Enduites de Sucre.

LE
GRAND REMEDE
POUR LES
MAUX DE POUMONS,
D'estomac et d'entrailles,

Mises dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanemment. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

**Dyspepsie ou Indigestion,
Maux de Poumons.
Constipation,
Maux de Tête,
Hydropisie,
Piles.**

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommendées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Seulement 25 centins la Fiole.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. J. F. HENRY & Cie., 303, rue St-Paul, Agents Généraux pour le Canada: vendu à Québec par J. Musson & Cie., J. E. Bowen, J. E. Burke, Bowles, McLeod, J. H. Marsh, J. W. McLeod, E. Giroux, O. Giroux, W. E. Brunet et R. Dugal.

Québec, 7 déc. 1863 805–12m.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INEDITES de la Nouvelle-France (1672–1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615–1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochées, $0.60 reliés $0.90.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

HUILE
IODÉE
DE J. PERSONNE,

Pharmacien en Chef de l'Hopital du Midi,

Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODÉE DE J. PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'une digestion pénible.

Le rapport académique constate en effet "Que "dans les cas curables, la guérison ou tout au "moins des modifications heureuses ont été beau- "coup plus promptement obtenues avec l'Huile de "J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue" et déclare "qu'elle présente beaucoup d'avantages sur "cette dernière."

Tout prouve en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus en plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie devient incertaine et souvent à peu près nulle.

L'Huile de J. PERSONNE, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur différant peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles *l'Huile de Foie de Morue* a été préconisée; ainsi que dans toutes les *Maladies scrofuleuses, les affections tuberculeuses du poumon*, dans quelques *Maladies de la peau*, comme le lupus (*dartre rongeante*), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'HUILE DE J. PERSONNE, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillerées à bouche), qu'il convient toujours de prendre à juin, principalement le matin et le soir. C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE de J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: *Huile Iodée de J. Personne*. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

J. PERSONNE.

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom *d'Huile de J. Personne*, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les Etats étrangers, conformément aux réglements conclus entre la France et ces Etats, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.)

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, rue Buade, Haute-Ville.

PRISES DE PAULLINIA CLERET.

SPÉCIFIQUE INFAILLIBLE
CONTRE
les Migraines, Maux de tete, Nevralgies, Spasmes, Affections nerveuses
PRÉPARÉES PAR
H. CLERET, PHARMACIEN
Membre de l'Académie nationale.
Pharmacie des Panoramas, 151, rue Montmartre.

> La migraine la plus violente disparaît ordinairement au bout de cinq à dix minutes, et ne revient le plus souvent qu'après un très-long temps.
>
> (TROUSSEAU.)

LE PAULLINIA est un produit américain provenant de l'arbuste du même nom, indigène du nord du Brésil, près la rivière des Amazones. Le nom botanique de cette plante est *Paullinia sorbilis* de la famille des sapindacées; son fruit sert de base à notre médicament, il mûrit en octobre et novembre et est récolté par les Guaranis (race d'Indiens habitant un pays à moitié sauvage compris entre le Parana, l'Uraguay et l'Ibicuy), qui le préparent et le livrent au commerce brésilien.

Le PAULLINIA offre extérieurement une couleur foncée analogue à celle du chocolat, sa saveur est amère et un peu astringente.

L'analyse chimique nous a fourni les substances suivantes:

1° De la gomme; 2° de l'amidon; 3° une matière résineuse d'un brun rougeâtre; 4° une huile grasse colorée en vert par la chlorophylle; 5° du tannin; 6° une substance crystallisable jouissant des propriétés chimiques de la caféine.

Le PAULLINIA se prescrit en poudre, pilules et sirop. Au Brésil et dans les pays voisins, le Paullinia, suivant M. Gavarelle, est souvent employé par les indigènes et cela avec un succès remarquable contre les diarrhées et les dyssenteries qui sont si fréquentes et si graves dans ces pays-là, dans les gastralgies et les gastrites et dans les convalescences comme moyen de fortifier l'estomac, de faire naiptite péeet de faciliter les digestions.

Les propriétés du Paullinia le rangent au nombre des meilleurs astringents; il leur est supérieur par son efficacité dans les cas de dyspepsie et de débilité des organes de la digestion. Il réussit très-bien dans les flux divers où les astringents sont conseillés, telles sont les blennorrhées, les hémorrhagies, les leucorrées, etc.

Voici comment s'exprime M. le docteur Trousseau, professeur de clinique médicale de la faculté de médecine, médecin en chef à l'Hôtel-Dieu de Paris (*Paullinia*, page 127, 3. édition, 1847). Le Paullinia a depuis quelques années conquis, à Paris, une certaine popularité dans le traitement des migraines; assez longtemps incrédule sur ce point, j'ai dû être convaincu par des faits que j'ai pu observer chez plusieurs personnes de ma clientèle qui avaient pris le Paullinia sans mon autorisation; je dois à la vérité de déclarer ici que de tous les moyens que j'ai vu employer contre la migraine, la poudre que l'on dit être exclusivement composée de Paullinia m'a semblé la plus efficace.

Si les accès de migraines sont fréquents (plusieurs dans le mois), on prend tous les matins, le quart d'une dose de Paullinia dans deux cuillerées d'eau sucrée une demi-heure avant le premier repas, afin d'éloigner les accès et dans l'espoir d'une guérison entière. De plus, on prendra au début de la migraine, si on la sent venir, ou pendant l'accès en cas de surprise une demi-dose de Paullinia délayée dans deux cuillerées d'eau sucrée, on attendra un quart d'heure après quoi on prendra l'autre moitié si le mal ne s'est point amendé.

AVIS ESSENTIEL.—Ce médicament ne se trouvant pas ordinairement dans le commerce; afin d'éviter une contrefaçon ou imitation grossière, on doit refuser toute Boîte décachetée ou ne portant pas la signature ci-contre. H. CLERET.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

THEOLOGIE à l'Usage des Gens du Monde, ou études sur la doctrine catholique, par CHARLES DE SAINTE-FOI. Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur, avec approbation de S. E. Mgr Gousset, cardinal-archevêque de Reims. Publié en 1851. Ouvrage en 8 volumes, reliés.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

CONTREFACONS.—Ayant, après beaucoup de trouble et de grandes dépenses, découvert la personne qui exécutait une contrefaçon de mes pilules, dans le Canada, ayant reçu une liste complète de tous ceux à qui elles ont été vendues, ayant fait détruire ce qui restait de ces contrefaçons, ayant pris des mesures pour prévenir le retour de telle contrefaçon, et *étant certain* que les pilules qui sont maintenant sur le marché ne sont pas *contrefaites*, j'ai résolu, afin d'épargner du trouble aux personnes qui vendent de mes remèdes, depuis si longtemps en circulation, de ne pas changer les enveloppes qui les entourent, et de leur conserver la même forme qu'auparavant.

THOMAS HOLLOWAY,
80, Maiden Lane,
New-York.

4 nov. 1863. 756-3m—7 sept

TEINTURES DOMESTIQUES—COULEURS STABLES.

Préparées pour l'usage des familles et embrassant toutes les nouvelles couleurs à la mode. 40 nuances brillantes.

LISTE DES COULEURS.—Cendres de Roses, Noir, Brun Foncé, Brun Moyen, Brun Clair, Brun Cinamon, Bleu Foncé, Bleu Clair, Bleu Français, Cerise, Froment, Cramoisi, Marron Clair, Marron Foncé. Faon, Vert Clair, Vert Foncé, Citron, Magenta, Mauve, Nankin ou Buff, Orange, Pourpre, Pourpre Royal, Saumon, Ecarlate, Ardoise Claire, Ardoise Foncée, Pierre Claire, Pierre Foncée, Solferino, Violet, Viné Clair, Viné Foncé, Jaune—et la nouvelle couleur de Cuir, Clair, Moyen et Foncé. On peut voir chez les droguistes des échantillons de chaque couleur, sur soie et laine. Mis en paquets propres avec directions complètes, à 15 et 25 centins chaque. *Manufacturé par Geo. H. Reed et Cie., 63, Union St., Boston.*

A vendre par Edmond Giroux, Bowles, McLeod, J. H. Marsh et tous les droguistes en général.

LYMANS, CLARE et CIE.,
Agents en gros,
7 sept. 1863, 757-3m Montréal.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON avec dépendances et un beau jardin situées près de l'église de Ste. Anne de la Pocatière.

Pour plus amples informations s'adresser au curé de Ste. Anne.

Québec, 1er Mai 1863. 639

AVIS.

LES soussignés désirent informer le public qu'ils ont contracté société pour entreprendre et faire exécuter tous ouvrages en MENUISERIE et CHARPENTERIE pour maisons, églises, etc., etc. Toutes demandes devront être adressées à St. Roch, rue Richardson, No. 29½. Ils espèrent que les MM. du Clergé voudront bien leur accorder l'encouragement que mérite l'expérience qu'ils ont acquise.

J. B. BERTRAND et CIE.

Québec, 4 sept. 1863. 755-6m

MUSIQUE D'EGLISE.

LE soussigué vient de recevoir un envoi considérable de MUSIQUE RELIGIEUSE, (orgue, harmonium et chant) de la maison HEUGEL & CIE., de Paris, et choisi expressément pour son établissement par

M. AUGUSTE DURAND,

Organiste au grand orgue de St. Roch (Paris).

Les amateurs de musique, et tout spécialement les membres du clergé et les organistes, sont invités à venir voir cette nouvelle musique d'église.

Voici les titres de quelques uns des ouvrages et morceaux de l'envoi:

AMOUR A JESUS-CHRIST; 40 cantiques nouveaux.—HERMANN.

GLOIRE A MARIE; nouveaux cantiques.—HERMANN.

ECHOS DU MONDE RELIGIEUX; 1 volume, contenant des morceaux choisis d'orgue et de chant, de PALESTRINA, HŒNDEL, MARCELLO, BACH, PERGOLESE, HAYDN, MARTINI, MOZART, WEBER, etc.

12 morceaux pour harmonium (offertoires, communions, sorties, etc.)—NICOLO LORENZO.

grandes offertoires.—FESSY.

A PETITE CHAPELLE, 1 volume contenant 100 morceaux faciles pour orgue—BATTMANN.

morceaux détachés, de différents auteurs.

—AUSSI—

10 exemplaires de la méthode d'orgue-Alexandre à l'usage des pianistes, de MM. d'AUBEL et DURAND, ainsi que plusieurs ouvrages classiques pour plano notamment les célèbres études de HENRI BERTINI jeune, les études de style de CAMILLE STAMATY, etc. etc.

LEGER BROUSSEAU.

Québec, 10 avril 1863.

Le Memorial Diplomatique,

JOURNAL INTERNATIONAL, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET FINANCIER,

Paraissant à Paris tous les dimanches.

Prix de l'abonnement:

	Par an	6 mois.
Etats de l'Atlantique	56	29 fr.
Etats du Pacifique		33 "

52 numéros par an.

Prix des insertions

Annonces	75 c
Réclames	3 fr

Organe spécial fondé dans le but:

1° De répandre dans les cinq parties du monde les nouvelles politiques importantes, ainsi que tous les faits relatifs aux communications maritimes, aux industries agricole, commerciale et manufacturière, à l'émigration, aux travaux publics, aux sciences, lettres et arts;

2° De mettre en rapport d'idées et d'intérêts les savants, les artistes, les commerçants de tous les pays.

On souscrit à Québec chez
LEGER BROUSSEAU.

14 août 1863.

CATECHISME de Persévérance ou exposé historique, dogmatique, moral, liturgique, apologétique, philosophique et social de la Religion, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, par l'Abbé GAUME, ancien vicaire-général du diocèse de Nevers, chevalier de l'ordre de St. Sylvestre, membre de l'académie de la Religion Catholique de Rome, etc. Septième édition, revue et augmentée de notes sur la géologie et d'une table générale des matières. 8 volumes reliés.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire
No. 7, rue Buade, Haute-Ville.

LE VERS RONGEUR des SOCIETES MODERNES, ou le paganisme dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicaire-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie des inscriptions et belles lettres de Besançon, etc. Publié en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES d'OIE, PLUMES d'ACIER de toutes les formes et de tous les prix.—Petites plumes et Magnum-Bonum.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

JOURNAL d'un MISSIONAIRE au Texas et au Mexique, par l'ABBÉ E. DOMENECH, 1846–1852. Ouvrage en 1 vol. broché.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
No. 7, rue Buade Haute-Ville.

A VENDRE,
Chez MM. Brousseau & Freres,

"MES LOISIRS"

PAR
L. H. FRÉCHETTE,
Auteur de *Félix Poutré*.

PRIX:—broché............$0.50.

Journal des Maitrises

REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Directeurs: MM. J. D'ORTIGUE & FÉLIX CLÉMENT.
Editeurs: MM. ADRIEN LE CLERC & CIE

CE journal qui a su conquérir les sympathies et le patronage d'éminents prélats et d'un grand nombre de personnes considérables, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, et surtout en Italie et en Belgique,—a déjà consacré quelques articles au progrès de l'art musical en Canada. Chaque numéro contient *une feuille de texte*, et des morceaux de *chant* ou d'*orgue*, empruntés aux chefs-d'œuvre classiques, ou composés expressément par des maîtres contemporains.

Le journal paraît le 15 de chaque mois.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

Un an, 12 livraisons, renfermant au moins 48 pages de musique:—$4.00.—Texte seul: $2.00.

On s'abonne, à Québec, chez le soussigné,
LEGER BROUSSEAU.

L'ECONOMISTE FRANCAIS

Paraissant deux fois par mois, sous la direction de M. JULES DUVAL,

Auteur de l'*Histoire de l'Emigration au 19e siècle*.

CE journal de quinzaine, publié en format in-4 sur 2 colonnes, a clos, avec son 24e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Economie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, éducation, littérature, il a traité toutes les questions rentrant dans son cadre avec la sincérité, la liberté et la mesure qui lui rend facile sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi, a-t-il pris rang dès la première année à côté des recueils les plus estimés.

Parmi les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer:

MM. HORN et VIOLLET LEDUC, confrères du directeur au *Journal des Débats*; E. BRUNET, J. BONHOMME, Jules DELBRUCK, Jean DOLLFUS, Hipp. DESTREM, X. EYMA, GLUCK, LAVERDANT, LEPELLETIER DE SAINT-REMI, Jean MACÉ, Antony MÉRAY, MARGOLLÉ, M. PAPE-CARPANTIER (Mme), RAMEAU, E. RENDU, DR. SAVARDAN, E. STOURM S. LA TROESNE (Mme), DR. WARNIER, etc.

Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent avec un soin particulier le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger.

On sait que M. Rameau traite, dans l'*Economiste français*, des questions qui touchent au passé et à l'avenir de la race française sur le continent américain, et qu'il a déjà notamment écrit des articles d'un saisissant intérêt sur les Acadiens et les Canadiens.

Organe de la *Société des Etudes pratiques d'économie sociale*, fondée et dirigée par M. LE PLAY, conseiller d'Etat, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, l'*Economiste français* publie les discussions de cette Société, qui réunit l'élite des penseurs et des publicistes contemporains.

La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a été rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires.

On s'abonne, à Paris: rue du Faubourg Montmartre, 11.

Hors de Paris: chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

	Un an.	6 mois.
Paris	12 fr.	7 fr. "
Départements et Algérie	15	8 50
Colonies françaises	18	10 "
Etranger	20	11 "

Le tome 1er, comprenant l'année 1862, forme un beau volume in-4, qui se vend 15 fr. (Dépôt chez L. HACHETTE et CIE., bd Saint-Germain, 77.)

VIN

ANTI-GOUTTEUX ET ANTI-RHUMATISMA

DE A. D'ANDURAN

MÉDECIN–PHARMACIEN.

DEPUIS des siècles des pathologistes ont cherché en vain un remède qui eût un action efficace dans le traitement de la gou et du rhumatisme articulaire aigu et chronique. grand nombre de préparations ont été employées avec plus ou moins de succès, mais aucune n'a obtenu des resultats aussi sûrs et aussi prompts le remède que j'ai composé.

N'est-il pas merveilleux en effet de voir un teux, délirant sur son lit, se tordant dans les plus affreuses douleurs, se trouver débarrassé de son mal, presque immédiatement, par l'emploi de ma préparation.

Les affections goutteuses nouvelles sont guéries radicalement par l'usage de mon remède. Dans les anciennes, il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-bénins.

J'étais atteint depuis longtemps de la goutte, au point que je ne pouvais plus visiter mes malade C'est pour me guérir de cette maladie ou tout a moins en atténuer les progrès que je composai, après bien des essais sur moi-même, mon remède, et je puis dire avec satisfaction que j'y suis parvenu.

C'est avec bonheur aujourd'hui que je peux mettre à la disposition des médecins un spécifique certain contre cette cruelle maladie.

Je l'ai offert gratis aux médecins qui ont voulu l'expérimenter, un grand nombre ont répondu à mon appel, de nombreuses et heureuses expériences ont été faites sur presque tous les points de la France.

Le gouvernement anglais, après l'avoir soumis l'approbation de la commission médicale de la guerre en a accepté cent flacons pour être employés dans les hôpitaux militaires.

MODE D'ADMINISTRATION.

Voir les prospectus qui accompagnent les flacons.

Pendant l'administration du remède, il n'est pas nécessaire de s'assujettir à aucun régime particulier; l'alimentation doit être modérée, mais sans privation. On aura le soin de se couvrir chaudement pour favoriser la transpiration que ce remède provoque.

Le traitement du rhumatisme articulaire et musculaire diffère peu, il demande seulement à être continué plus longtemps; le malade aura le soin dans le cas de suspendre le remède tous les huit à dix jours, pendant deux jours, pour le reprendre en recommençant par une petite cuillerée matin soir.

Dans le traitement du rhumatisme articulaire aigu, le médecin pourra, s'il le juge à propos, employer les antiphlogistiques concurremment avec mon remède.

Entre autres des nombreuses observations que je possède, j'en citerais seulement quelques-unes qui feront connaître suffisamment la valeur thérapeutique de mon remède

Voir les prospectus.

Ma préparation a été l'objet de rapports favorables de plusieurs journaux de médecine.

A. D'ANDURAN.

Quelques flocons ont été envoyés pour essai à la librairie de
LEGER BROUSSEAU,

Prix—$3 le flocon—COMPTANT

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADÉMIE IMP. DE MÉDECINE, *et Lassaigne, professeur de chimie à l'Ecole d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, "que l'Elixir de* Guillé, *préparé par* Paul Gage, *était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée."*

ELIXIR
DU
DR. GUILLIE,

LE SEUL AUTHENTIQUE,

PRÉPARÉ PAR

PAUL GAGE,

A PARIS,
Rue de Grenelle-Saint-Germain,
No. 13.

ASTHMES, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc.—Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE, EPAISSE, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflamation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'*Elixir* pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APOPLEXIE, PARALYSIE.—Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondante qu'il ne convient, il y a EPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, APOPLEXIE et PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'*Elixir de Guillié* AVANT, PENDANT ET APRES L'EPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLERA-MORBUS, etc.—Lorsque le foie est devenu le siége d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'*Elixir de Guillié* préparé par PAUL GAGE, qui réunit, à une action purgative douce, des qualités toniques et antiputrides.

CATARRHE DE LA VESSIE.—Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, QUELQUEFOIS BOURBEUSE OU ROUGEATRE, quelquefois claire et pour ainsi dire HUILEUSE, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUERISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'*Elixir de Guillié* préparé par PAUL GAGE.

GOUTTE ET RHUMATISME.—Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, ACRE, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les aponévroses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'*Elixir de Guillié* préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du *Tissu Electro-Magnétique*.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'*Elixir de Guillié*.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt legal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT.—On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guillié, un Elixir préparé selon la formule de Dorvault; M. Guillié et ses ayant-cause protestent énergiquement contre cette prétendu formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce TISSU doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire.

Ce TISSU est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, ET SOULAGE TOUJOURS *les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations séreuses et hydropiques, les Inflammations de la plevre et du poumon*, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

Prix: 5 et 10 fr. la boîte, pris à Paris et 6 fr. et 11 fr. franco pour tous les points de la Belgique.

ON TROUVE à la même adresse le TAFFETAS GOMME de PAUL GAGE, pour la guérison radicale des *cors, oignons et durillons*, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable.—*Prix: 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique.*

M. Paul Gage ayant à se plaindre de contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer *franco* son ELIXIR, son TISSU et son TAFFETAS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, en s'adressant à lui, seront donc sûrs de n'avoir que des médicaments authentiques.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

Adresses d'Affaires.

Avocats.

C. G. BERTRAND, No. 15, Rue du Pont, St Roch.
ED. LEBOUTILLIER, No. 8, Rue St. Louis, Haute-Ville.

Notaires.

ADOLPHE TOURANGEAU, No. 42, Rue St. Joseph, St. Roch.
J. B. C. HEBERT, No. 18, Rue Ste. Famille, Haute-Ville.
J. B. DELAGE, No. 15, Rue du Pont, St. Roch.

Docteurs.

ALFRED. G. BELLEAU, No. 12½, Rue et bourg St. Jean.
TASCHEREAU, No. 16, Rue Ste. Famille Haute-Ville.
F. A. H. LARUE, No. 1, Rue St. François Haute-Ville.
F. F. DEDERKY, No. 12, Rue St. Louis.

Dentiste.

M. POURTIER, No. 15, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Pharmaciens.

J. H. MARSH. Graines en gros et en détail. Coin des rues St. Jean et du Palais.
J. E. BURKE, Dispensaire de Québec. 541

Marchands de Marchandises Seches.

IRENE FORTIN, coin des Rues du Pont et St. Joseph.
DEGUISE & ROY coin des Rues du Pont et Desfossés.
J. & O. BEDARD, coin des rues du Pont et St. Joseph.
F. COTE, No. 32½, Rue du Pont, St. Roch.

Marchands Tailleurs.

M. McAVOY, No. 45, Rue du Pont, St. Roch.
P. MOSS, No. 6, rue St. Jean, Haute-Ville.
J. LILLY & CIE, Rue Buade. 567
J. DARLINGTON, Civil et Militaire, coin des rues Buade et du Fort. 538

Manchonniers.

N. NICOL, No. 41½, Rue du Pont, St. Roch.
O. COTÉ, coin du Gén. Wolfe. 539

Marchands Horlogers.

J. P. GENDRON, No. 9, Rue St. Jean, Haute-Ville, Québec.
CYRILE DUQUET, No. 1, Rue la Fabrique, maison ci-devant occupée par M. J. P. Gendron.

Marchand de Bois.

ANT. PAQUET, No. 22, Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean.

Hoteliers.

J. N. LEFRANÇOIS, No. 111, Palais.
HOTEL BLANCHARD, Carré Notre-Dame Basse-Ville.

Selliers.

B. TANGUAY, N. 14, Rue St. Nicolas, Palais.
JOS. MICHAUD, No. 34, Rue du Pont, St. Roch.
J. BELANGER, Rue St. Nicolas, Palais. A vendre: poêles de 2 et 3 étages de fantaisie de cuisine, à des prix bien modérés.

PLUMES d'OR PORTATIVES, dans des étuis de gutta-percha.

A vendre chez
LEGER BROUSSEAU,
Libraire,
7, Rue Buade, Haute-Ville.

CONDITIONS
DU
COURRIER DU CANADA.

Prix de l'abonnement:

(*Invariablement d'avance.*)

CANADA:—Un an		$4,00
	Six mois	2,00
	Trois mois	1,20
ETATS-UNIS D'AMERIQUE, NOUVELLE-ECOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE,	Un an	$6,00
	Six mois	3,00
	Trois mois	2,00
FRANCE—Un an		50 francs
	Six mois	[illegible]
	Trois mois	[illegible]

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions variées, savoir:

Six lignes et au-dessous	$00 50
Pour chaque insertion subséquente,	00 12½

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 8cts par ligne pour la première insertion, et de 2c. pour les insertions subséquentes.

☞ Tout ce qui a rapport à la rédaction devra être adressé à M. E. RENAULT.

☞ Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et reclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (*franco*)

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
LEGER BROUSSEAU,
EDITEUR PROPRIÉTAIRE,
7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère,
QUEBEC